

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

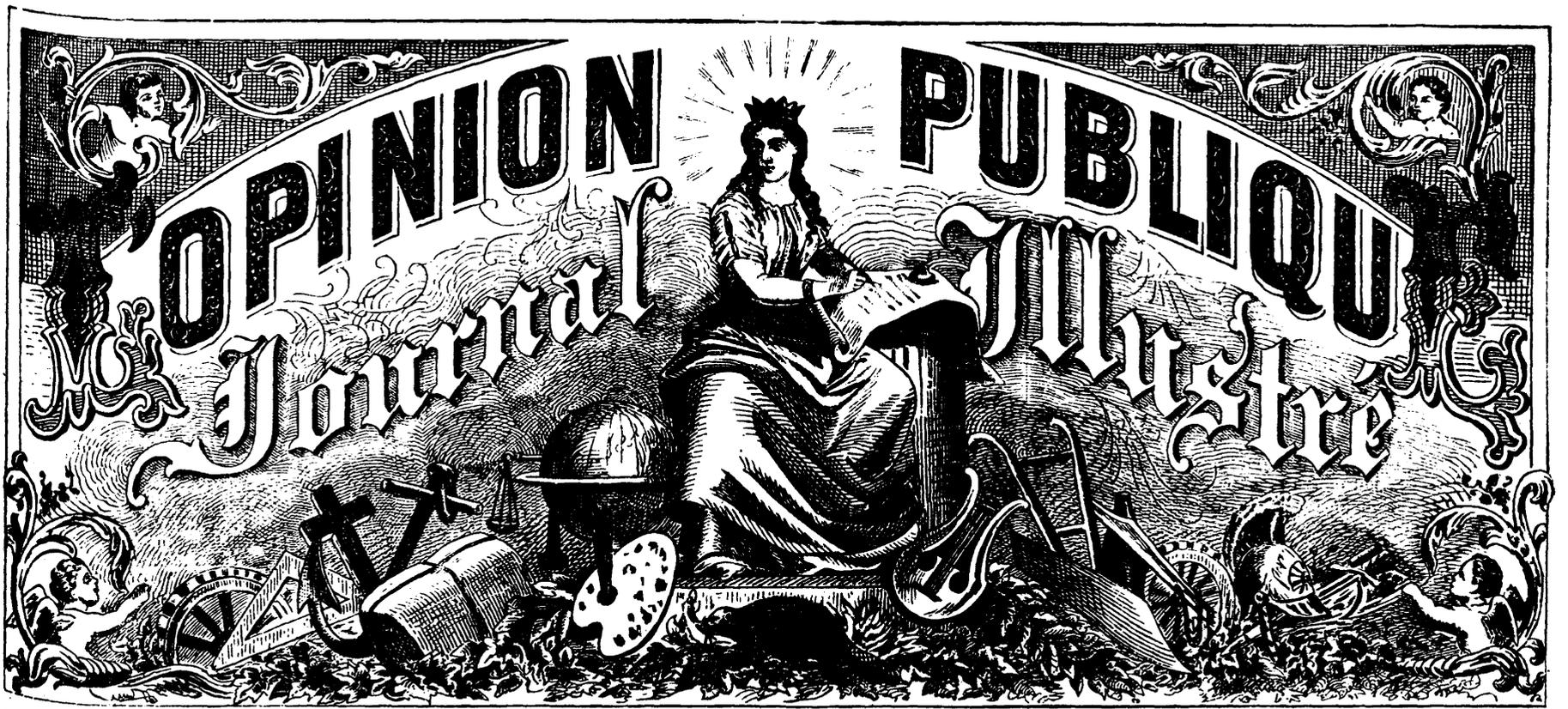
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.▲

Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 25.

MONTREAL, JEUDI, 23 JUIN, 1870.

ABONNEMENT \$2 50  
PAR NUMERO 5 CENTS.

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 20 JUIN, 1870.

LA CONNECTION BRITANNIQUE.

La question de nos relations avec l'Angleterre continue de s'agiter dans toute la presse du pays. Deux faits importants se sont produits depuis notre dernier article sur le sujet. A une assemblée tenue à Montréal l'Hon. M. Morris, ministre Fédéral, a déclaré formellement que le gouvernement d'Ottawa avait expédié au Bureau Colonial d'énergiques représentations sur la récente invasion féniennne et qu'un membre du Conseil Privé allait incessamment partir pour l'Angleterre, afin de faire adopter les vues du Cabinet. Jusqu'où vont les vues de notre gouvernement? Nul ne le sait au juste: on parle d'exiger une indemnité des Etats-Unis; d'autres affirment qu'on se contentera de prier les américains de garder les féniens chez eux, et l'Angleterre de nous envoyer un corps de troupes assez considérable, pour nous mettre à l'abri de toute nouvelle tentative des libérateurs de l'Irlande. Enfin, un troisième groupe prétend qu'on va agiter sérieusement et de fond en comble la question coloniale proprement dite. On veut savoir jusqu'à quel point l'Angleterre veut consentir à nous aider à asseoir notre nouveau système sur des bases solides et permanentes. Au fait, le problème est aujourd'hui partout posé; c'est là toute la question et il n'y en a point d'autre: l'Angleterre veut-elle, oui ou non, le maintien d'une vaste confédération abritant sous les plis de son drapeau toutes les colonies anglaises de l'Amérique du Nord, de l'Atlantique au Pacifique? Il n'y a qu'une manière de le vouloir: c'est de le dire, de cesser de s'humilier et de s'abaisser devant les Etats-Unis, qui se moquent ouvertement de son déshonneur, et de faire savoir en bon anglais ou en bon français, sans ambages diplomatiques, à nos gouvernants, à nos hommes d'Etat, à toute la Puissance, enfin, que la métropole est fermement décidée à accéder à nos prières, à faire droit à nos réclamations et à nous prêter main forte pour assurer l'achèvement du grand œuvre de la Confédération. Le gouvernement Canadien ne peut exiger moins sans encourir la plus grande, la plus dangereuse responsabilité.

Grand nombre de gens se rient de cela et ne se gênent pas pour dire que l'Angleterre, voulant à tout prix se débarrasser de nous, ne voudra prendre aucun engagement. Lord Granville semble leur donner raison. Lord Carnarvon demandait au gouvernement anglais s'il avait l'intention de retirer ses troupes du Canada. Il l'a fait dans un langage superbe, et plein de sympathie pour nous. Il comprend que l'intérêt et le prestige de la puissante Albion, sont dans le maintien de ses colonies. Granville n'entend pas de cette oreille et a fini sa réponse par cette déclaration peu encourageante.

« Quand au retrait des troupes, la politique du gouvernement de Sa Majesté n'a pas varié d'un iota, mais j'ai prié, hier matin, les départements de la guerre et de l'amirauté de donner des ordres pour arrêter le rapatriement des troupes tant que durera l'incursion féniennne. »

Cette perspective n'est pas gaie. Les paroles du noble Lord ne sont pas de nature à nous faire espérer grand-chose. Quoiqu'il en soit, le dernier mot n'est pas dit; l'Hon. M. Campbell, maître des Postes, doit traverser l'Atlantique ces jours-ci, porteur des vœux du gouvernement. Quelques personnes, qui se disent bien renseignées,

paraissent avoir confiance dans le résultat de cette mission. On parle de la faiblesse croissante du ministère-Gladstone, d'une opposition formidable et nouvelle s'organisant au nom du vieil honneur anglais, trahi par un gouvernement radical, et devant foudroyer Gladstone et les siens.

Tant mieux, et attendons, mais il ne faut pas attendre trop longtemps: les choses marchent rapidement. Il se prépare à Montréal une assemblée nouvelle pour protester contre la conduite de l'Angleterre, et dans le District de Québec, un mouvement annexioniste sérieux, n'attend que l'occasion favorable pour s'affirmer publiquement. Il a déjà ses organes.

J. A. MOUSSEAU.

L'INCIDENT RELIGIEUX.

« Les plus petites causes produisent souvent les plus grands effets. » Cette antithèse contient une vieille et profonde vérité, que l'expérience et les contradictions de l'esprit humain se chargent souvent de rajourner. Un grave débat, que de hautes interventions religieuses viennent de clore, nous en fournit un nouvel exemple.

Il y a, dans les Cantons de l'Est, une paroisse fort humble et jadis presque inconnue; sans son excellent curé, M. l'abbé Martel, elle vivrait encore ignorée. Mais ce bon missionnaire, plein de zèle et un peu remuant, aime à faire dans les gazettes; il aime aussi qu'on sache quelle paroisse a l'enviable bonheur de le posséder et ne manque jamais de clore ses articles sans constater qu'il est « curé de Ste. Julie de Sommerset. »

Il paraît donc qu'à Ste. Julie de Sommerset, paroisse désormais célèbre, une institutrice eût le malheur, l'histoire ne dit pas comment, de déplaire à M. Martel; il voulait faire congédier cette institutrice ou réduire son salaire. Pour atteindre ce résultat, il fallait compter avec l'hon. ministre de l'instruction publique; or, ce monsieur n'entend pas plaisanterie en ces sortes d'affaires. La loi l'a armé du pouvoir discrétionnaire de retenir l'octroi gouvernemental aux commissaires qui voudraient maltraiter et persécuter les instituteurs. M. Chauveau voit de près à l'exécution de cette loi, qui a eu pour effet de faire disparaître presque complètement les abus criants auxquels les maîtres d'écoles étaient autrefois en butte. Dans le cas de l'institutrice de Ste. Julie de Sommerset, on prétend que le grief des commissaires ne fut pas trouvé suffisant et M. Chauveau exigea qu'elle fût maintenue en charge avec le même traitement.

Cette décision du ministre a souverainement déplu au bon M. Martel; suivant lui, un état social qui ne permet pas au « curé de Ste. Julie de Sommerset » de faire chasser ad libitum tous les maîtres et maîtresses d'école de l'endroit, est un état tout simplement intolérable, suintant la plus détestable tyrannie, et qu'il faut combattre avec acharnement. Et le brave abbé, consultant plus son zèle que ses forces, « s'en alla en guerre » contre M. Chauveau et tout notre système d'éducation. Voilà comment le « curé de Ste. Julie de Sommerset » a su élever à la hauteur d'une question sociale et religieuse une misérable et insignifiante chicane de paroisse. Le saint abbé « de Ste. Julie de Sommerset » y mit un grand sérieux et son système était profondément radical; au reste, c'était simple comme bonjour, quoique ses écrits fussent aussi longs que pesamment ennuyeux: plus de ministre, plus de surintendant, plus de commissaires d'écoles! A la place

de tout cela, M. Martel mettait le curé de chaque paroisse; il avait le soin de réserver au contribuable et au gouvernement le droit de payer.

Tout d'abord, les élucubrations du savant abbé firent rire; on eut de la peine à le croire sincère et à lui supposer des adhérents. Son acharnement et le support qu'il se vanta de rencontrer parmi le clergé—histoire de rire de la part de quelques curés spirituels qui voulaient s'amuser de sa naïveté—finirent par attirer un peu l'attention sur ses écrits et les lois d'éducation furent soumises aux autorités compétentes.

M. Martel prétendait parler au nom de l'Eglise et traitait d'usurpation sacrilège et d'empiètements impies les droits de l'Etat en matière d'instruction publique. Quelques extraits d'une lettre de Sa Grâce Mgr. L'Archevêque de Québec vont montrer à nos lecteurs comment les articles de M. Martel et nos lois sur l'instruction ont été appréciés par les théologiens de Rome.

« Pendant mon séjour à Rome, dit l'Archevêque, j'ai appris avec chagrin les discussions qui avaient eu lieu dans les journaux de ce pays, sur la matière importante et délicate de l'instruction publique et des lois civiles qui la régissent dans notre province. Malheureusement dans ces discussions, quelques membres du clergé se sont laissés emporter par leur zèle au-delà des bornes de la prudence, de la convenance et de la vérité. Ils auraient dû ne pas oublier qu'en l'absence des Evêques de la province, il ne leur appartenait pas de s'engager, sans mission et sans autorité, dans une semblable polémique, et de trainer plus ou moins directement leurs supérieurs ecclésiastiques devant le tribunal incompetent des lecteurs d'un journal. Tout au moins fallait-il dans la forme et dans le fond se tenir en garde contre toute exagération. »

« On veut des écoles sans Dieu et sans religion, comme on veut un Etat sans Dieu et sans religion. C'est là ce qu'à voulu condamner Pie IX, dans les 45e et 47e propositions du Syllabus. »

« Mais, partir de la condamnation de ces propositions, pour refuser à l'Etat toute intervention dans l'instruction littéraire et scientifique de la jeunesse, en tant que la fin légitime de la société et le bien commun le demandent; pour stigmatiser comme usurpation sacrilège toute loi civile concernant l'éducation de la jeunesse; pour dire enfin que, par sa constitution divine, l'Eglise doit avoir seule la direction positive des écoles, même en ce qui concerne les lettres et les sciences naturelles, ce serait méconnaître à la fois la logique et l'enseignement des docteurs les plus autorisés. »

« Vous pourrez remarquer, dans la première de ces deux notes, (notes du théologien du Pape,) ce que l'auteur dit de la prudence avec laquelle doivent se conduire les membres du clergé, quand il s'agit de réclamer les justes droits de l'Eglise. Leur devoir est d'appuyer, de seconder les Evêques qui ont mission et autorité pour cela, et qui sont plus à portée de juger de la gravité du mal, des moyens à prendre pour y remédier, et du temps le plus opportun pour le faire. En agissant autrement, on risque de compromettre gravement la sainte cause que l'on veut faire triompher. On risque aussi quelquefois de se trouver en contradiction ouverte avec ses supérieurs, comme il est arrivé pour les écoles normales, dont l'auteur de certaines correspondances, demande l'abandon, tandis que les Pères du premier concile de Québec déclarent qu'ils vont faire leurs efforts pour en obtenir l'établissement. »

« En attendant le jugement final du Saint-Siège, les Evêques gardent et garderont le silence sur le Code et sur ses défauts. Qu'il y a loin de cette réserve et de cette prudence à la précipitation avec laquelle on livre quelquefois à la publicité ses remarques et ses critiques, sans les avoir murées, sans avoir pris conseil de ses supérieurs, et sans assez approfondir les principes de la véritable science. »

« Vous trouverez ci-après, en troisième lieu, le préambule de sa consultation, où il fait un si bel éloge de l'ensemble de notre Code Civil que l'on a voulu faire considérer comme anti-catholique. »

Mgr. l'Evêque de Rimouski a adressé à son clergé une circulaire dans le même sens.

De ces deux lettres pastorales, et des pièces qui les

accompagnent nous pouvons conclure: 1o. que le bon "curé de Ste. Julie de Sommerset," qui y est clairement désigné, a soutenu une thèse reprouvée par son Evêque et le théologien du Pape; 2o. que nos lois d'éducation sont conformes à l'esprit de l'Eglise, dont elles maintiennent et sauvegardent les privilèges et les droits; 3o. que notre Code Civil est le plus catholique des Codes modernes et ne laisse à désirer qu'en une couple d'articles, soumis à l'autorité romaine.

Le *Nouveau Monde* était venu au secours de l'abbé Martel et avait, en outre, déclaré la guerre à l'Etat Civil; d'après lui, tout était anti-catholique et à refaire dans notre législation. L'Eglise et l'Etat ne faisaient pas bon ménage et leurs relations devaient être réajustées sur de nouvelles bases. Deux autres journaux ont, dans le temps, suivi le *Nouveau Monde* et l'abbé Martel. Nous espérons, dans l'intérêt bien entendu du catholicisme en Canada, que ces journaux reconnaîtront leur erreur et pratiqueront eux-mêmes la soumission docile qu'ils prêchent tant aux autres.

Il était temps qu'un tel avertissement, une aussi bonne leçon nous arrivât de si haut. Tous les catholiques sincères et intelligents ont déploré cette campagne entreprise par des journaux et des hommes qui paraissaient autorisés; outre que les reproches adressés au pouvoir civil étaient exagérés et sans fondement, le résultat n'en pouvait qu'être funeste. A lire quelques uns des articles de ce temps là, on aurait dit que le pouvoir civil n'avait pas même le droit d'exister. Pourtant, il est d'origine divine, et son existence est aussi nécessaire pour répondre aux besoins intellectuels et temporels de l'homme, que celle du pouvoir religieux pour satisfaire les exigences de l'âme et de la conscience. D'ailleurs, sur quoi reposaient ces plaintes, ces vociférations contre des hommes qui ont tout fait et tout risqué pour assurer le pouvoir et agrandir l'influence de l'Eglise en Canada? Sur rien; pas l'ombre d'une raison ne les avait provoqués.

En premier lieu, l'Eglise ici est parfaitement libre, plus libre et mieux protégée qu'en aucun pays du monde, excepté Rome. Encore même pour Rome, aurions-nous à faire certaines réserves quant à la protection. Elle jouit du singulier privilège de combiner tous les avantages qu'offrirait une union parfaite de l'Eglise et de l'Etat dans un pays exclusivement catholique, avec ceux d'une indépendance absolue du pouvoir civil avec garantie de tous ses droits par concordats ou Traités solennels dans un pays mixte où l'autorité souveraine est protestante. Son pouvoir, sa juridiction, son autorité sont assurés, de même que le libre exercice de son admirable culte est garanti à tous ses fidèles; si l'un de ses membres se révolte et veut entrer dans une église ou chapelle sans en avoir le droit, ou refuse de payer sa contribution au support des ministres de l'autel, "le bras séculier" est à sa disposition pour faire mettre à l'ordre le réfractaire et lui assurer le paiement de toutes sommes, de tous honoraires nécessaires soit à l'entretien du prêtre ou pour défrayer les dépenses du culte. Ces avantages sont considérables, précieux, et, comme catholique, nous en sommes fier et heureux.

Mais, voulons-nous dire, par là, que l'Eglise doit se déclarer satisfaite et ne plus rien demander? Nullement: nous comprenons sa mission sublime et nous prétendons que, vivant dans un monde plein de faiblesses et d'imperfections elle a toujours besoin de nouveaux droits ou de nouvelles facilités pour étendre davantage son influence bienfaisante et civilisatrice, pour exécuter de mieux en mieux les ordres de son divin Fondateur. Nous prétendons également que dans de tels cas, l'Etat doit se faire un devoir de venir au secours de l'Eglise dans la pleine mesure de ses pouvoirs. Mais, et c'est là notre second point, quand l'Eglise a de semblables besoins, elle ne les fait pas demander par ses bedeaux ni par des scribes qui s'arrogent orgueilleusement une mission qu'ils n'ont pas. Elle est plus habile et plus modeste que cela. Ce n'est pas l'injure à la bouche qu'elle exige le perfectionnement de certaines lois ou la promulgation de certaines ordonnances: elle procède autrement que les hommes et les journaux si énergiquement blâmés par le P. de Angelis, l'Archevêque de Québec et l'Evêque de Rimouski. A quoi peuvent servir des revendications sous forme d'attaques injurieuses à un pouvoir, à des journaux et à un parti qui n'ont jamais rien refusé à l'Eglise et qui ont toujours été prêts, comme ils le seraient encore, à obtempérer aux demandes de l'Eglise du Bas-Canada? Non; ces attaques étaient injustifiables. Qu'on laisse faire l'Episcopat: il sait ce qu'il faut à l'Eglise et saura le demander bien mieux que ceux qui ont voulu ou veulent encore le compromettre par leur zèle imprudent ou les efforts turbulents de leur vanité froissée.

J. A. MOUSSEAU.

Economisez pour sucrer plus tard votre tisane ou votre lait de poule au besoin. Mais gardez-vous bien d'aller au-delà. A quoi bon épargner pour faire large vie quand on n'aura plus appétit, estomac, ni dents?

COURRIER D'ONTARIO.

Je ne voudrais pas laisser mes lecteurs et mes lectrices sous une fausse impression. Ils ont pu croire, par le ton de mon avant-dernier courrier, que le grand projet d'accorder à une certaine classe de la gent féminine en Angleterre le droit de prendre part aux élections parlementaires était passé, ou sur le point de passer dans le domaine des faits accomplis.

En effet, la seconde lecture du *bill* de M. Jacob Bright avait été votée par 124 voix contre 91, ce qui donnait en faveur du droit électoral du beau sexe une assez belle majorité de 33 voix.

Les ministres eux-mêmes, tout en déclarant qu'ils n'avaient pas encore d'opinion bien arrêtée sur le principe de la mesure, avaient eu la galanterie de se ranger du côté des dames, à cette phase des débats.

Hélas! chères lectrices, qui aviez peut-être pour vous, dans un avenir prochain, le sort politique de vos sœurs d'au-delà l'Atlantique, pourquoi faut-il qu'après une seconde lecture, toute mesure subisse l'épreuve d'un comité de toute la Chambre, suivie de celle d'une troisième lecture! Pourquoi les législateurs ne savent-ils pas s'arrêter à temps quand il s'agit d'assurer le triomphe de cet immense principe de l'émancipation politique du sexe, désireux de faire sentir son influence autre part qu'au salon, à la *Nursery*, et à la cuisine? Est-ce qu'un projet de loi ne pourrait pas se contenter de deux lectures? Pourquoi ce comité général de toute la Chambre? un pur enfantillage...

Enfantillage ou non, chères lectrices, toujours est-il que ce fameux comité fut fatal au *bill* de M. Jacob Bright.

Les ministres, qui avaient eu le temps de réfléchir et d'arrêter une opinion, ont eu devoir sacrifier la galanterie à leurs doctrines, et, cette fois, le *bill* fut rejeté par 220 voix contre 94, ce qui fait une majorité de 126 voix contre la mesure d'émancipation partielle.

L'Angleterre n'est donc pas encore mûre pour le grand progrès que rêvent ceux qui veulent que la femme puisse aspirer à remplir en tout point les mêmes devoirs, et à exercer les mêmes droits que l'homme. Murira-t-elle bientôt? C'est possible. L'opinion publique est travaillée depuis longtemps dans ce sens par des écrivains et des orateurs d'un grand talent et d'un mérite incontestable.

Et puis, ils sont d'une persévérance à l'épreuve du temps et des déceptions ces diables de réformateurs anglais. Quelque soit le chiffre de leur minorité, jamais ils ne manquent une occasion de venir ré-affirmer leurs doctrines en plein parlement, et cette persistance, jamais rebutée, finit par familiariser le peuple avec des questions dont il se souciait, au début, comme de l'an quarante.

C'est M. Bouverie, aimables lectrices, qui eut l'audace de demander l'ajournement à six mois du *bill* de M. Jacob Bright. Retenez bien ce nom, lectrices qui aviez quelque petit cousin à orner de vos suffrages, dans quinze ou vingt ans, et qui faisiez des vœux pour le succès de la mesure de M. Jacob Bright, oui, retenez le nom de M. Bouverie, pour lui lancer à la figure un *non* superbe de dédain, et d'orgueil vengé, si jamais il vous demande votre main pour son fils, ou pour son neveu.

M. Bouverie a soutenu que le privilège de s'immiscer dans la vie publique serait accompagné, pour le sexe en jupons, d'inconvénients, d'ennuis et de dangers de toute nature.

D'ailleurs, il ne croit pas que la femme ait besoin de porter elle-même son propre suffrage au *poll* pour exercer une influence considérable sur les élections. Et il appuie son opinion du fait ci-dessous: un candidat, voulant se faire élire dans un bourg quelconque de l'Ouest, où il n'est connu ni d'Ève ni d'Adam, comme disent les bonnes gens, s'y présente, en annonçant qu'il possède une grande fortune, et qu'il est décidé à prendre femme dans le pays, s'il est élu. Devinez, lectrices, combien notre homme eût de voix? Il les eut toutes...

Remarquez que M. Bouverie ne dit même pas que cet honnête et rusé candidat fût joli garçon, ce qui laisse de suite à supposer qu'il était très-laid, difforme, boiteux, et qu'il parlait du nez... mais il sait bien ne pas passer sous silence son immense fortune, ce qui nous fait comprendre tout de suite pourquoi il recueillit les suffrages des électeurs, qui tous avaient des filles, ou des nièces, ou des amies de leurs femmes à pousser sous les "barreaux de la cage hyménéenne," comme dit si singulièrement Auguste Barbier, dans son discours de réception à l'Académie française.

Quel est celui d'entre vous, lecteurs, qui ne sait pas, par son expérience personnelle, que cette influence politique occulte, mais tout à fait légitime, qu'attribue M. Bouverie à la femme anglaise, s'exerce pareillement par la femme canadienne?— Aussi, voyez le cabaleur d'élection; quel trouble ne se donne-t-il pas pour faire la conquête de la femme, s'il craint de ne pouvoir être assez éloquent pour aller droit au cœur du mari? Il tâche de gagner la confiance de la mère, en prodiguant des caresses et de menues monnaies aux enfants, certain que si l'épouse veut s'employer pour lui auprès de l'époux, sa cause est gagnée.

Je connais un député protestant, en pouvoir d'épouse catholique, qui s'était permis, il y a quelques années, de voter en faveur d'un *bill* de divorce. Je vous prie de croire que la chose ne lui est pas arrivée depuis. A son retour chez lui, la renommée assure qu'il subit de telles remontrances, qu'il se jura à lui-même de ne plus jamais attirer sur sa tête des foudres aussi éclatantes. Il s'est tenu promesse. Il est enrégimenté à tout jamais sous le drapeau des nobles et vaillants adversaires du divorce, tout protestant qu'il est. Sa femme serait elle-même en chambre qu'elle ne voterait pas *non* avec plus d'impétuosité, lorsque un pauvre diable, qui a eu des malheurs conjugaux, implore des députés de la nation la permission de flanquer sa femme à la porte, quitte à en insérer une autre à sa place.

Où les femmes sont admirables, c'est quand elles ont changé d'opinions entre deux élections. Rien n'est désopilant comme de les entendre vociférer... pardon, je voulais dire: déblatérer contre le candidat qu'elles encensaient aux élections dernières. Ne leur parlez plus des qualités qu'elles remarquaient il y a trois ans, ou quatre ans, chez le même homme qu'elles fustigeaient aujourd'hui de tous les fouets de la médisance et de la

calomnie. Allons donc, il s'agit bien de qualités!... Cet homme-là n'a plus que des vices... et quels vices!... des infamies!... des choses atroces!... Bref, c'est le plus infâme coquin, et le plus abominable vaurien que la terre ait jamais produit."

Ravissant, n'est-ce pas? Dame, quand une femme hait, elle y met tout son cœur; et lorsqu'elle y met tout son cœur elle n'y va pas du bout des lèvres...

"Ah! le coquin! Ah! le vaurien! Ah! le misérable! Ah! le voleur!..."

Caton, qui fut en son temps considéré comme un grand sage, était loin d'être en faveur de l'émancipation politique de la femme. Ecoutez bien ce qu'il disait à ce sujet:

"Nos ancêtres ont voulu que la femme restât toujours en tutelle et sous la puissance de son père, de son mari ou de son frère; qu'elle ne pût accomplir seule aucun acte légal, et voilà qu'aujourd'hui elles viennent au Forum et marchent à l'assaut de la république. Prenez-y garde; du jour où elles deviendront vos égales, elles seront vos supérieures. *Ubi parres esse cuperunt, superiores erunt.*"

Il n'y allait pas de main morte le sage Caton. Du reste, il est incontestable que ce philosophe avait entièrement raison. Les femmes sont déjà si fortes, si puissantes contre l'homme, grâce à la faiblesse du cœur de celui-ci, que si jamais elles en venaient à occuper les mêmes positions, elles le domineraient infailliblement.

Le *bill* de M. Jacob Bright n'accordait le droit de suffrage qu'à la femme veuve ou non-mariée, ayant un domicile et des biens distincts lui appartenant en propre, et payant les contributions locales.

On voit que cette mesure était loin d'avoir une portée générale; mais c'était un commencement, et s'il eût réussi, on aurait certainement continué à demander et à obtenir d'avantage, d'année en année.

Si j'en crois Ponsard, auquel on vient d'élever une statue, entre parenthèse, les Romains n'avaient guère le goût du Forum ou du *Hastings*; car voici quelques vers qu'il met dans la bouche de son héroïne, en sa tragédie de *Lurèce*:

*Par mon acide instruite aux meurs que je tiens d'elle,  
Les femmes de son temps mettaient tout leur soin  
A surveiller l'ouvrage, à mériter ainsi  
Qu'on mit sur leur tombeau, digne d'une Romaine:  
"Elle resta chez elle et fila de la laine."*

Je crois bien que c'est la laine qui manque, de notre temps, car les fileuses sont d'un rareté... J'entends à la ville, car à la campagne, on cultive toujours le mouton plus ou moins.

C. T.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur.

Vous disiez, il y a quelque temps, que dans le commerce, l'industrie, les affaires municipales et dans toutes les circonstances où il faut s'affirmer, nos compatriotes d'origine anglaise l'emportent sur nous par l'esprit d'entreprise, la libéralité et l'intelligence des choses nécessaires au progrès et à la prospérité publique. Cette différence se manifeste tristement dans notre Conseil-de-Ville. Chaque fois qu'il s'agit de déboursier de l'argent pour des améliorations importantes, pour ces projets dont les résultats magnifiques ne se font sentir qu'après un certain nombre d'années, on voit toujours six ou sept représentants des quartiers canadiens-français se traîner en arrière comme des tortues. Et si vous leur demandez la raison de leur conduite, ils vous répondront toujours sur le même ton: "ça coûte trop cher." Si vous leur répondez que c'est une amélioration nécessaire qui se fera tôt ou tard et qui coûtera alors vingt fois plus, ils n'ont pas l'air de comprendre. Ils comprennent assez bien que deux fois deux font quatre, lorsqu'il s'agit d'un projet dont l'exécution augmentera immédiatement leurs propriétés, mais si on leur parle de dépenser \$1,000 pour faire des améliorations qui en rapporteront dix mille à leurs enfants, nenni! C'est fini, ils ne comprennent plus rien.

C'est à peu près comme nos riches capitalistes, dont la charité est sans doute louable mais si peu intelligente, qui n'ont pas l'air de savoir que la charité la plus noble, la plus admirable, est celle qui fait travailler les pauvres, celle qui construit des manufactures, défriche nos terres et exploite nos pouvoirs d'eau.

Vous devriez, M. le rédacteur, suivre de près à l'avenir les délibérations du Conseil-de-Ville et faire connaître à nos lecteurs ceux de nos compatriotes qui nous font honneur, ils seront faciles à compter, et ceux en plus grand nombre qui ne nous font pas précisément honneur.

Dans les discussions qui ont eu lieu, dernièrement, sur des questions de la plus haute importance, il était curieux et choquant d'entendre les raisons que MM. St. Charles, Wilson et Leduc donnaient privément, bien entendu, pour s'opposer aux vœux unanimes des citoyens de Montréal et de la grande majorité du Conseil-de-Ville. Vous devriez faire s'il le faut, aux constituants des quartiers intéressés, le portrait de leurs représentants, afin que, lors des élections, ils sachent à quoi s'en tenir sur les candidats qui solliciteront leurs suffrages.

Si les électeurs pouvaient, une bonne fois, se pénétrer de la pensée que presque toujours ce ne sont pas ceux qui se présentent, qui méritent le plus d'être élus, ils iraient trouver chez eux les hommes de véritable mérite que les intrigues et les misères de la candidature effraient, et alors on les respecterait dans la personne de leurs représentants.

Je dois dire que mes remarques ne doivent pas s'adresser à deux ou trois de nos conseillers, entr'autres, M. David.

Je suis M. le rédacteur  
votre dévoué etc.,  
US AMI DU PROGRÈS.

Québec, 13 juin 1870.

Messieurs les Rédacteurs,

Il est fort le scepticisme des écrivains du *Nouveau Monde*. Ma dernière chronique, paraît-il, n'a pu le vaincre : ces bonnes gens prétendent encore que j'irais en affirmant que le P. de Angélie a déclaré "qu'il appartient à l'Etat de donner l'éducation au peuple et que l'Eglise n'a sur l'éducation qu'un droit de surveillance."

La lettre de l'archevêque de Québec a bien confirmé cette assertion ; mais les pieux rédacteurs de la sainte feuille ne semblent pas avoir lu ce document. Envers et contre tous, ils soutiennent même qu'ils avaient raison et que j'avais tort. Comme le plaideur éternel de Sheridan, ils veulent avoir le dernier mot.

J'avais d'abord songé à leur donner cette piètre consolation ; mais, réflexion faite, j'ai cru convenable, au lieu d'une chronique, de vous envoyer aujourd'hui une lettre en réponse au *Nouveau Monde*.

Quoiqu'en dise cette religieuse feuille, le P. de Angélie déclare formellement dans sa réponse à Mgr. Baillargeon "qu'il appartient à l'Etat de donner l'éducation au peuple." Et le savant consultant de la Propagande parle avec autant de clarté du droit de surveillance qu'il attribue à l'Eglise en matière d'enseignement. Voici ses propres paroles :

"Le droit de l'Eglise relativement à l'instruction, d'après sa mission divine, consiste en deux choses : 1o. Il appartient exclusivement à l'Eglise de donner la doctrine religieuse de plus la première instruction jusqu'au moment de la science théologique ; 2o. Pour ce qui regarde les autres sciences, l'Eglise veille à ce qu'il ne se répande pas d'erreurs, soit au sujet de la religion, soit au sujet de la moralité. Le reste appartient à l'Etat."

Rien de plus clair, de plus explicite : l'Eglise donne l'enseignement religieux et les autres branches de l'instruction tombent dans le domaine de l'Etat. Quand on n'a pas des raisons particulières pour ne pas comprendre, on saisit parfaitement le sens et la portée de ces paroles. Mais les écrivains du *Nouveau Monde* ne semblent pas les comprendre, et pour cause.

Notons en passant que dans la chronique incriminée, j'ai employé le mot éducation dans le sens qu'on lui donne généralement dans notre pays, c'est-à-dire pour signifier instruction ou enseignement public. Quant à l'éducation dans le sens propre du mot, je serais loin de soutenir qu'elle doive être plutôt sous le contrôle de l'Etat que sous la direction des autorités religieuses.

D'ailleurs, le *Nouveau Monde* m'a bien compris et il n'a pas cherché à me chicaner sur les mots.

J'ai cité plus haut les paroles du P. de Angélie, et l'on a pu voir que j'étais dans le vrai en affirmant que le P. de Angélie déclare "qu'il appartient à l'Etat de donner l'éducation et à l'Eglise de veiller à ce qu'elle soit religieuse et chrétienne. Or voici comment s'exprime la Commission de l'Enseignement sur la même question :

"On ne doit pas nier au pouvoir laïque le droit de pourvoir à l'instruction dans les lettres et les sciences pour atteindre sa fin légitime et le bien de la société, et par conséquent on ne doit pas nier au même pouvoir laïque le droit de diriger les écoles en autant que le demande cette fin légitime."

Malgré ces déclarations si formelles, le *Nouveau Monde* dit sans sourciller le 9 juin :

"Loin de découvrir dans le sentiment des autorités invoquées par les prélats de Québec et de Rimouski la condamnation de la thèse catholique que le *Nouveau Monde* n'a cessé depuis sa fondation de défendre, nous y trouvons au contraire la confirmation la plus complète et la plus entière des principes auxquels nous sommes restés attachés."

Ces principes, en voici quelques-uns :

1o. La matière de l'enseignement public est toute du domaine de l'Eglise.

2o. L'autorité laïque n'a pas droit de dispenser elle-même l'éducation à la jeunesse, d'ouvrir des écoles, de fonder des universités.

3o. L'Eglise repousse comme un empiètement sur ses droits et dénoncé, en l'anathématisant, l'ingérence de l'autorité civile dans l'enseignement.

Tous ces principes se trouvent dans le *Nouveau Monde* du 23 janvier 1870. Ils sont en opposition directe avec la réponse du savant consultant de la Propagande, et surtout avec la décision de la Commission de l'Enseignement. On en jugera facilement en jetant un regard sur le tableau suivant :

Note de la Commission sur l'Enseignement :

On ne doit pas nier au pouvoir laïque le droit de pourvoir à l'instruction dans les lettres et les sciences... et par conséquent on ne doit pas nier au même pouvoir laïque le droit de diriger les écoles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

On ne doit pas attribuer au pouvoir ecclésiastique comme l'autorité de direction des écoles, en tant qu'on enseigne les lettres et les sciences naturelles.

une doctrine erronée et condamnée par les autorités compétentes, de même qu'il reste établi que la même feuille errait en niant l'exactitude de l'analyse du document dont je vous ai parlé dans ma chronique. Cela suffit à la tranquillité de ma conscience, sinon à mon bonheur.

MILES.

RUMEURS.

On dit que l'hon. M. Campbell va remplacer le juge en chef Richards qui se retire, et que l'hon. M. Howe va être nommé président du conseil et transféré au Sénat.

L'hon. M. Tupper le remplacerait.

On dit d'un autre côté qu' M. O'Connor, député d'Essex, entrerait dans le gouvernement comme président du conseil et que M. Chapais et M. Chauveau échangeaient leurs portefeuilles. Un grand nombre de personnes verraient avec plaisir M. Chauveau entrer dans le gouvernement fédéral.

La retraite présumée de Sir John opérerait des changements importants dans l'organisation de la partie haut-canadienne du gouvernement.

Qui le remplacerait ? Qui deviendrait premier ministre ?

Le parti conservateur du Haut-Canada pourrait-il se maintenir ? Le Haut-Canada accepterait-il Sir George comme premier ministre ? Les hommes du parti clear grit seraient-ils appelés au pouvoir ? Que ferait on de Sir Francis ? Autant de questions auxquelles le temps seul pourra répondre.

MYSTERES.

Le régiment du Prince Arthur, comme on l'appelle, a reçu l'ordre de rester en Canada jusqu'au mois d'Octobre prochain. Cet ordre de départ est arrivé lorsque tous les préparatifs de départ étaient faits.

Que signifie ce contre-ordre du gouvernement anglais ?

Est-ce l'influence des remontrances de notre gouvernement qui commence déjà à se faire sentir ?

La Cour anglaise qui est favorable au maintien du lien colonial l'emporterait-elle sur le gouvernement qui voudrait se débarrasser de nous ? Nous vivons dans une atmosphère remplie de questions.

Mais les réponses ne peuvent se faire attendre longtemps, car le pays ne peut rester dans l'état de malaise et d'incertitude où il est.

La mission de l'hon. M. Campbell, qui est parti pour l'Angleterre, inspire nombre de conjectures. Les uns disent que l'Angleterre va répondre catégoriquement à ses questions : "oui ou non." D'autres pensent qu'on va mettre de l'eau dans son vin des deux côtés et qu'il n'y aura rien de défini d'une manière permanente ; on ferait de la temporisation.

Qui vivra verra ! En attendant on s'agite ; on parle d'annexion, d'indépendance sur tous les tons, dans tous les quartiers. On dit qu'un mouvement va bientôt avoir lieu dans un sens ou dans l'autre.

Que ceux qui vivent maintenant sont heureux ! Ils en voient des choses curieuses ! Le monde sera bien toujours le monde ; — et dire que la fin n'arrive pas.

NORD-OUEST.

Les nouvelles de la Rivière Rouge sont à la paix.

Voici ce qu'on lit dans une correspondance écrite au Courrier de St. Hyacinthe.

Maintenant le peuple est content et satisfait, et si, d'un côté, les débats du Parlement Fédéral sur le bill de Manitoba ont été un peu gâtés par quelques voix hostiles, d'un autre côté, ces débats ont montré que la majorité des hommes politiques du Canada veulent nous rendre justice. Le gouvernement provisoire, afin de montrer qu'il sympathise avec les désirs du peuple, se propose de faire une ovation à nos délégués, ovation qui sera une confirmation et une approbation manifeste des arrangements conclus avec le Canada.

INFAILLIBILITE.

Une dépêche apprenait il y a quelques jours que le Concile avait voté l'infaillibilité à une grande majorité. Cette dépêche n'a pas été confirmée. La discussion a été, paraît-il, magnifique, la lutte grandiose et vive souvent. Le parti de l'infaillibilité voulait à tout prix une décision avant la fête de St. Pierre. Mgr. Dupanloup et ses partisans voulaient absolument la retarder.

La nomination de M. Chamberlin comme Imprimeur de la Reine donne lieu à une élection dans le comté de Missisquoi. M. Baker et M. Moore sont sur les rangs. Le dernier se présente comme partisan de l'indépendance du pays ; et l'autre soutient le gouvernement. M. Galt doit prendre part à cette élection. Il est naturel qu'il travaille à faire triompher son programme.

On est prié de remettre à l'un des propriétaires de *L'Opinion Publique* une robe d'avocat qui porte son nom et qu'on détient d'une manière illégale, injuste et vexatoire. Le propriétaire offre, comme récompense, au détenteur de la robe, s'il la rapporte, une paire de gants blancs.

Il n'est pas bien de jouer au piquet, attendu qu'à ce jeu on est toujours obligé de se montrer le point.

L'INCENDIE DU SAGUENAY.

Nous extrayons du rapport de M. Boucher de La Bruère les chiffres suivants, sur l'étendue des malheurs qui viennent de frapper les populations du Saguenay.

"Je pourrais vous rapporter grand nombre de faits des plus tristes et des plus pénibles parvenus à ma connaissance, mais je me borne à vous dire ce que j'ai vu. Je puis cependant affirmer que les rapports publiés dans les journaux, loin d'être exagérés, sont, à mon avis, restés en deça de la réalité."

"L'étendue de pays ravagée par le feu commence à la rivière Mistassini, à la tête du lac St. Jean, et s'étend jusqu'à la Baie des Ah ! Ah ! distance de 35 lieues."

"Dans cette étendue, les familles qui ont tout perdu et sont considérées comme ruinées, se classent comme suit :

|  |     |
|--|-----|
| De Mistassini à venir à Metabetchouan.   | 150 |
| Dans ces missions il ne reste plus que 54 habitations.                         |     |
| Dans la paroisse St. Jérôme, comprenant les cantons de Metabetchouan et Caron. | 120 |
| Il ne reste plus que 24 bâtisses dans cette paroisse.                          |     |
| Dans Hébertville, canton Labarre.  | 50  |
| " Kinogami.  | 4   |
| " Jonquière.   | 45  |
| Paroisse de Ste. Anne et de St. Fulgence, cantons Simard, Tremblay et Harvey.  | 47  |
| " Chicoutimi.  | 49  |
| " N. D. de Laterrière.   | 18  |
| " St. Alphonse, canton de Baygot.  | 72  |

Total des familles ruinées. 555

"En sus de ce nombre, 146 familles ont perdu soit des maisons, soit d'autres bâtisses."

"Deux églises et le bois nécessaire à la construction d'une troisième, sont brûlées, ainsi que plusieurs moulins."

"Je ne vous rapporterai qu'un fait pour vous faire comprendre l'étendue du désastre causé par l'incendie. Dans la paroisse St. Jérôme, se trouve le rang double St. Bonaventure, bâti tout le long, de chaque côté du chemin ; eh bien ! sur une longueur de trois lieues, je n'ai trouvé que deux jours encore debout."

Le gouvernement de Québec mérite les plus grands éloges pour le zèle qu'il a apporté à secourir les pauvres incendiés et à faire connaître exactement et en détail leurs souffrances et leurs pertes.

UNE NUIT A PARIS. Le 22 mai, vers minuit, un crime épouvantable a été commis dans un petit hôtel de la rue du Cygne.

Un homme de quarante-six ans, marié il y a à peine six mois à une femme de trente, a, dans un transport furieux de jalousie, frappé celle-ci de sept coups de couteau de table, dont deux lui ont ouvert le ventre.

M. le docteur Dupuy de Frenelle, qui demeure presque en face, est accouru aussitôt, a recousu l'intestin, appliqué un premier appareil et fait transporter d'urgence cette malheureuse femme à l'Hôtel-Dieu.

Tous les habitants du voisinage étaient descendus dans la rue et ont vu, non sans frissonner, s'éloigner ce lugubre cortège.

—C'était décidément la nuit aux événements ! Vers minuit, un chiffonnier frappait à la porte d'un commissariat de police. Il était extrêmement pâle. Il déclara qu'en fouillant dans un tas d'ordures de la rue Pagevin, il avait trouvé deux crânes humains horriblement mutilés.

Un naturaliste du voisinage, appelé en toute hâte, examina ces crânes et affirma que c'étaient deux crânes humains.

On se rendit aussitôt dans la rue Pagevin, à l'endroit où la découverte avait été faite. On interrogea les voisins.

L'un d'eux vint spontanément déclarer que c'était lui qui avait jeté ces deux têtes.

Il était déjà saisi par les deux agents, lorsqu'il déclina son titre de garçon de restaurant et s'écria : —Ce sont deux têtes de veau !

UNE BONNE MÈRE.—L'autre jour, dit l'*International* de Londres, une femme, portant un baby dans ses bras, entra dans un public-house de Sheffield où se trouvait un fermier, qui s'extasia sur la beauté du poupon et qui finit par demander à l'acheter.

Le marché fut conclu séance tenante, et le fermier se trouva bientôt possesseur d'un enfant qui lui coûta la modique somme de 12 fr. 50 c.

Combien d'individus voudraient être pères à ce prix-la !

Une ingénieuse allégorie de Me. Marie sur l'éloquence judiciaire ;

"Un avocat, disait-il, est un homme qui, ayant les yeux bandés, doit frapper avec un marteau sur un clou placé au milieu d'une planche. Il frappe en effet avec vigueur ; la foule admire ses efforts et le bruit retentissant de ses coups. Mais, ô surprise ! quand on regarde la planche, le clou est toujours là, nullement enfoncé.

"Le clou, continuait Me. Marie, c'est le point à plaider ; le bruit, c'est l'éloquence. Et combien d'avocats, même des mieux disants, manquent le clou toute leur vie !"

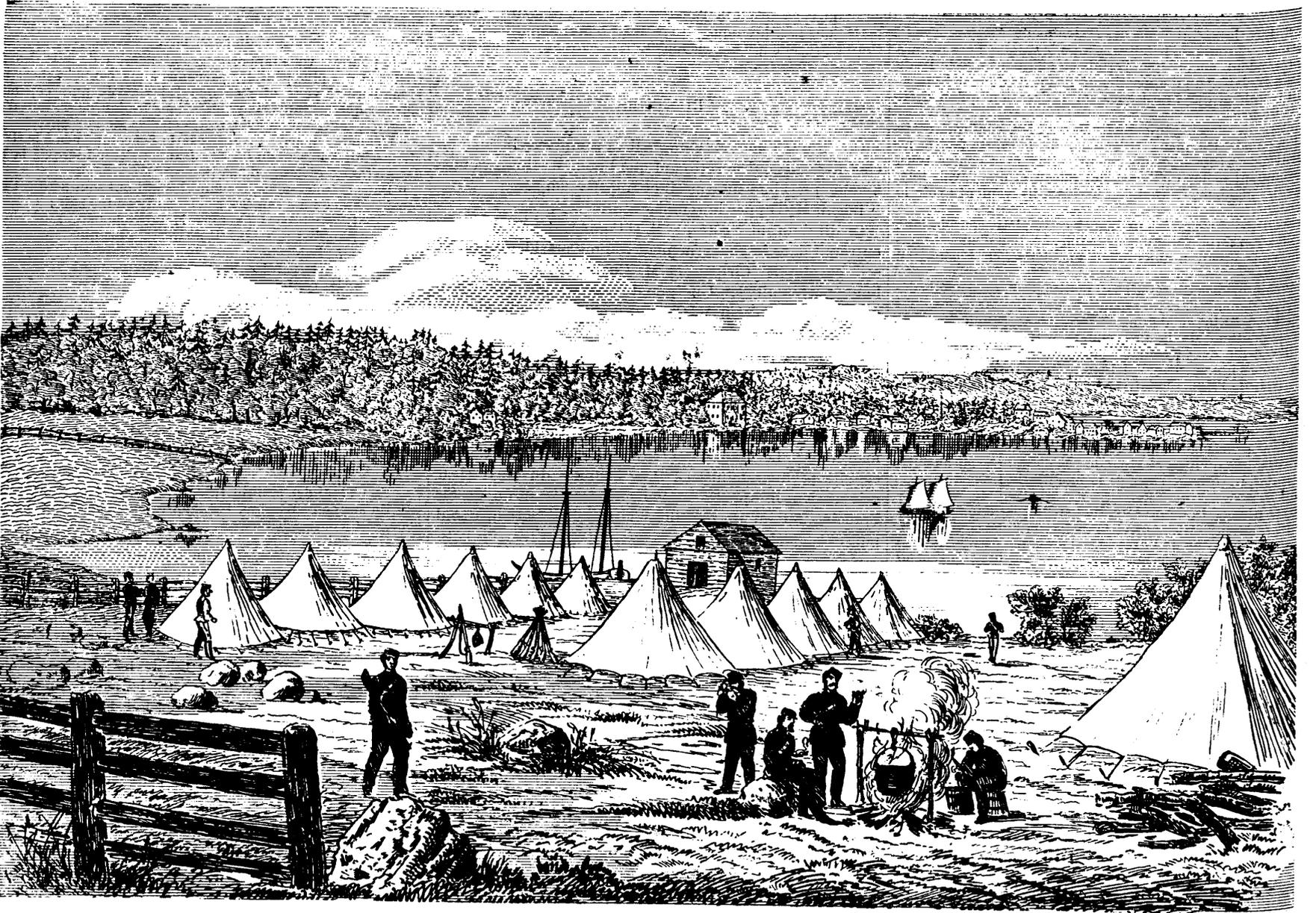
LE PRIX D'UNE CEMISE.—A Montréal, la semaine dernière, un jeune homme du nom de Piché, arrivait des Etats-Unis, flanqué d'une bourse de \$3,000. Le jeune homme avait l'intention de placer son argent sur des biens fonds, et il devait acheter un lot de terre dans le voisinage de Montréal. Mais, arrivé en cette ville, il lui prit la fantaisie de vider un ou deux doigts de gin dans un restaurant. Malheureusement il se grisa et quand il revint à lui-même, il mit la main dans sa poche de son habit, où se trouvait sa fortune et lamentable dictu, de portefeuille plus, et de valeur encore moins.

UNE EPOUSE MODELE.—Toutes les épouses, heureusement, ne sont pas comme cette brave femme qui vient de passer un jugement à la Nouvelle-Orléans pour avoir vidé une marmite d'eau bouillante sur un passant.

—Pourquoi, lui dit le juge, avez-vous commis un acte aussi cruel ?

—Faites excuse, mon magistrat, répond l'accusée, je croyais que c'était mon mari !

L'Anglaise, c'est du thé ; l'Allemande, de la bière ; l'Espagnole, du bourgogne ; la Française, du Bordeaux ; la Parisienne, c'est du champagne... et l'Américaine un mélange du tout avec une addition de *cock-tail*.



EXPEDITION DE LA RIVIERE ROUGE—CAMP AU SAULT ST. MARIE. D'après un croquis du Rev. Mr. W.



PARTIE DE LACROSSE ENTRE LE CLUB DE MONTREAL ET LES SAUVAGES DE CAUGHNAWAGA. D'après un croquis de notre Artiste.



#### FEU CHARLES DICKENS.

Dickens (Charles), célèbre romancier anglais, est né à Portsmouth, le 7 février 1812. Fils d'un employé dans les bureaux du payeur de la marine, il fut élevé à Chatham, jusqu'à l'âge de douze ou treize ans; on le mit alors dans un collège aux environs de Rochester et il s'y distingua par une intelligence rapide, une mémoire peu ordinaire et notamment par un goût excessif pour la lecture. Lorsqu'on le jugea assez instruit, il entra dans les bureaux d'un avoué, (Solicitor), lié de longue date avec son père, et se prépara, non sans une répugnance marquée, à la profession de juriconsulte. Il passa deux années entières au milieu de ces arides travaux de procédure dont il traça plus tard la piquante satire dans *Davy Copperfield* et *Bleak House*. Consacrant ensuite toute son énergie à se créer une position de son goût, il voulut devenir auteur, et fit ses premières armes dans la rédaction du *Vrai Soleil* (*The true Sun*), feuille radicale. Il passa de là au *Miroir du parlement*, recueil où les débats politiques étaient reproduits *in extenso* et devint enfin un des collaborateurs assidus du *Morning Chronicle*, sous la direction de Sir John Easthope. M. Dickens acquit alors la réputation d'un des meilleurs sténographes (*reporters*) de la presse anglaise.

Ce fut à cet époque qu'il s'essaya timidement à quelques esquisses littéraires, éparses dans le *Morning Chronicle*, signées du pseudonyme Cruikshank; elles forment cette suite de petits croquis qui parut sous le titre de *Scènes de la vie anglaise* (*Sketches of English life and character*, 1826-1827, 2 vol. in-8).

On y rencontre déjà et germe les qualités les plus saillantes de son talent humoristique. Toutefois sa réputation ne date guère que du *Club Pickwick* (the Posthumous Papers of the Pickwick club, 1837-1838, 3 vol. in-8), publication hebdomadaire dont le succès prodigieux rappela l'accueil fait à *Waverley* et à *Child-Harold*. Dès ce moment, il marqua sa place à côté de Bulwer, le seul auteur contemporain qui continuât dans le roman les brillantes traditions de l'école anglaise.

Maitre de sa destinée, déjà recherché par les éditeurs, marié avec la fille d'un avoué, M. George Hogarth, qui avait été l'intime ami de Walter Scott et de Jeffrey; M. Dickens n'eût plus qu'à mettre en œuvre les rares facultés dont il était doué pour s'avancer de jour en jour sur le chemin de la gloire et de la fortune. Ses ouvrages, qui portent tous au plus haut degré ce caractère d'observation minutieuse et de sensibilité passionnée qui ont fait de lui un écrivain à part dans la foule des littérateurs modernes, se succédèrent rapidement, presque tous furent publiés par livraisons mensuelles ou hebdomadaires, vendus à des milliers d'exemplaires, reproduits, contrefaits, imités ou traduits dans presque toutes les langues.

En voici la liste aussi exacte que possible: *Olivier Twist* (*Oliver Twist*, 1828, 2 vol. in-8); *vie et aventures de Nicolas Nickleby* (the life and adventures of Nicholas Nickleby, 1839, 3 vol. in-8); *l'Horloge de maître Humphrey* (*Master Humphrey's clock*, 1840, 3 vol. in-8), recueil de nouvelles; *Barnabé Rudge* (*Barnaby Rudge*, 1841, 2 vol. in-8); *Vie et aventures de Martin Chuzzlewit* (the Life and adventures of Martin Chuzzle-

wit, his relatives, friends and enemies; Noël, entre autres *les Crillons*, (the Chimes, 1844); *le Carillon du foyer* (the Cricket on the Hearth, 1845); *la Bataille de la Vie* (the Battle of Life, 1846); puis deux grands romans; *Dombey père et fils* (*Dealings with the firm of Dombey and son*, 1847-1848, 4 vol. in-8); et *Histoire personnelle de David Copperfield* (*Personal History, adventures, experiences and observations of David Copperfield the younger*, 1850, 4 vol. in-8), un de ses meilleurs ouvrages. Dans ces derniers temps, il a donné: *Bleak-House* (1852, 6 vol. in-8), peinture satirique des ennuis d'un long procès; *la Petite Dorrit* (*Little Dorrit*, 1856, 3 vol. in-8); *les Temps difficiles* (*Hard Times*), etc.

La vie de M. Dickens est surtout dans le relevé de ses nombreux et remarquables ouvrages. Riche, dit-on, à plus de cent mille livres de rente, il a su rester à la fois homme de lettres et homme du monde. Un de ses plaisirs favoris a été d'organiser chez lui des représentations dramatiques auxquelles concourent avec lui les hommes les plus distingués, MM. Stanfield, D. Jerrold, W. Collins, etc. Ce dernier a écrit pour cette petite scène, en 1856, *le Phare de nuit* (the Light house) drame en deux actes, traduit en français. M. Dickens habita souvent Paris et connaissait assez bien la langue française. Au mois de Janvier 1863, il fit dans les salons de l'ambassade anglaise plusieurs lectures de ses œuvres dont les journaux ont rendu compte.

Mr. Dickens est décédé à sa résidence à Gadshill, près de Rochester en Angleterre, le 19 de Juin courant.

## L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 23 JUIN, 1870.

## LE CONSEIL DE VILLE.

Un comité a été nommé, mardi dernier, à la demande de M. David, pour hâter la construction d'un hôtel de ville dans le magnifique endroit appelé "le jardin du gouvernement" près du palais de Justice; et la question du chemin de fer central et de colonisation du Nord a été référée au comité des finances. En sorte que la Corporation de Montréal a sous considération, dans le moment, trois projets de la plus haute importance et qui devront coûter au moins deux millions de piastres.

Le chemin de fer et le parc sont sans contredit ceux de ces projets qui intéressent le plus la prospérité future de Montréal.

Ce chemin de fer, s'il sait concilier les intérêts du commerce et de la colonisation, sera une source de progrès et de richesse pour Montréal. Il fera de notre ville, le vaste entrepôt des produits de l'Ouest et sera la grande voie de communication de l'Amérique du Nord avec l'Océan.

Nous avons entre les mains le moyen d'accaparer une grande partie du transit qui fait la fortune des États-Unis, en offrant aux produits d'une région immense, la route la plus sûre et la plus courte, nous pouvons abrégier la distance qui la sépare de l'Océan de plusieurs centaines de milles.

Nous applaudissons donc à l'énergie et au patriotisme de ceux qui font tant d'efforts en ce moment pour promouvoir cette entreprise, et nous voyons avec plaisir des prêtres distingués, tels que M. Supérieure Tassé de Ste. Thérèse et M. le curé Labelle de St. Jérôme, travailler avec tant de zèle à la faire tourner au profit de la colonisation.

Le terminus de ce chemin devra se faire à Hochelaga; ce sera pour la partie Est de Montréal une bonne fortune dont elle saura profiter, sans doute. Nous sommes surpris qu'on n'y fasse pas d'efforts pour entraîner l'opinion dans cette direction.

M. Rodden a fait un éloquent discours pour démontrer la nécessité pour Montréal, d'agrandir et de compléter ses voies de communication avec le Nord et l'Ouest, si elle veut conserver sa position de métropole du Canada. Il a parlé de Toronto qui s'agit et s'impose les plus grands sacrifices pour encourager les canaux et les chemins de fer qui peuvent lui donner de l'importance.

Un million c'est beaucoup, mais qu'est-ce? quand il s'agit d'asseoir la prospérité d'un pays ou d'une ville, de faire son avenir.

Nous pourrions dire la même chose du parc; c'est encore un de ces projets que l'avenir de Montréal demande, et qu'on ne peut retarder. Il ne faut pas écraser la ville sans doute, sous les taxes, mais il est une manière simple d'apprécier cette question.

Un parc est-il nécessaire? La montagne est-elle l'endroit le plus convenable. A ces deux questions, tout le monde répond: oui, il faut que le parc se fasse, mais pas maintenant." Or, il est prouvé que la valeur de la propriété augmente autour de la montagne, tous les ans considérablement, que déjà il faudrait payer deux à trois cent mille piastres de plus que le prix demandé, il y a sept ou huit ans, lorsqu'on a commencé à parler du parc; il est clair, que dans quelques années, l'acquisition du terrain sera impossible ou du moins coûtera des millions. Et cependant M. M. St. Charles Leduc et Wilson, ne veulent pas du parc maintenant par économie!

Mais, quand la question de l'hôtel de ville est venue, il y a eu un grand revirement d'idées et d'opinions; c'est leur projet favori, il ne peut coûter trop cher et s'exécuter trop vite. Nous approuvons, certes, ceux qui cherchent à avoir l'hôtel de ville dans la partie Est de Montréal, mais nous ne comprenons pas qu'on fasse passer cette question avant celles du chemin de fer et du parc. Nous ne comprenons pas qu'on soit si économe, lorsqu'il s'agit de dépenser des milliers de louis pour récolter des millions, et si pratique, lorsqu'on demande des sommes d'argent considérables pour des entreprises qui ne rapporteront presque rien. Encore une fois, nous ne voulons seulement démontrer combien presque tous les membres canadiens-français, ont manqué de logique et de perspicacité sur ces questions importantes. Nous voulons protester contre cette manie de nos compatriotes de perdre connaissance, chaque fois qu'on leur demande de l'argent pour des améliorations publiques, pour des entreprises dont ils devraient comprendre la portée et les résultats.

Il y aurait beaucoup de considérations à faire sur ce sujet, nous les remettons à un autre numéro.

L. O. DAVID.

M. X. . . faisait une peinture enthousiaste de la vigueur et de la force des métis et prétendait emphatiquement que chaque métis français pouvait battre quatre soldats anglais.

"Sans doute, reprit tranquillement notre ami P., un métis prend quatre soldats anglais sous ses bras, traverse une rivière à la nage, fait soixante lieues dans sa journée, arrive dans un bois, pend deux de ses prisonniers, danse autour toute la nuit, mange les deux autres, le matin, à son déjeuner, part, fait encore soixante lieues, arrive dans un bois, se pend, danse autour toute la nuit—et ainsi de suite . . .

Sa parodie eut son effet, on peut le croire.

Son honneur le Juge M. . . a les yeux perçants . . .

L'autre jour, un avocat plaidait devant lui dans un costume qui n'était pas, paraît-il, tout à fait régulier: il avait pourtant un pantalon tirant tellement sur le noir qu'il fallait y toucher pour voir qu'il avait du gris. Il venait de finir son plaidoyer, lorsque le juge jetant un regard scrutateur sur la partie de sa personne qui n'était pas parfaitement dans l'ordre, lui dit que son costume péchait contre les règles de pratique et qu'il était heureux d'avoir fini son plaidoyer, que la cour l'aurait empêché de commencer ou de continuer, si elle l'eût remarqué plus tôt.

"Il faut," dit l'avocat, au pantalon compromettant, "que la Cour ait de bons yeux pour découvrir que je ne suis pas tout à fait en costume.

"Ca prouve" répliqua spirituellement l'adversaire du dit avocat, M. J. T. . . que la justice n'est pas toujours aveugle."

Notre ami mériterait de gagner sa cause, si elle était bonne.

## L'HOTEL DE NIORRES.

XI. — La jolie mignonne — Suite.

"Monsieur . . ." dit-il d'une voix timide.

Léonard tourna dédaigneusement la tête.

"Qu'est-ce, mon garçon, fit-il avec un ton de protection tout à fait engageant. Que me veux-tu?"

—Monsieur, répondit l'ouvrier teinturier en s'hardissant un peu, je veux vous dire qu'il ne dépendrait que de vous de rendre un fier service à mon patron . . .

—Qu'est-ce que c'est que ton patron?"

—C'est maître Bernard, le gros teinturier de la rue Saint-Honoré.

—Maître Bernard! . . . répéta Léonard; attends donc . . . attends donc . . . il me semble que je connais ça . . .

—Un bel homme, ajouta Jean, comme pour faciliter les efforts de la mémoire du coiffeur.

—Eh bien! en quoi puis-je l'aider ton monsieur Bernard? demanda Léonard, assez satisfait de faire parade de sa puissance, et voulant, devant les voyageurs, se montrer bon prince.

—Dame, monsieur! dit l'ouvrier, vous connaissez M. Lenoir . . .

—Le lieutenant de police? Parbleu! certainement, je le connais.

—Alors ça ira tout seul . . .

—Quoi?"

—Ce que j'ai à vous demander pour le patron.

—Eh bien! voyons, qu'as-tu? parle!"

—C'est rapport à la petite-fille de maître Bernard . . . sa chère enfant, qu'il ne peut retrouver . . . si bien que sa femme pleure toutes les larmes de son corps, et que lui a failli se tuer de chagrin . . .

—Sa fille est donc perdue?"

—Perdue ou volée, oui, monsieur.

—Depuis quand?"

—Depuis la dernière Saint-Jean; il y a tantôt quinze jours.

—Ah ça! s'écria Léonard, que diable me racontes-tu là?"

—Une histoire touchante, monsieur, dit Danton d'un ton d'autorité, et qui peut faire pendant à celle que vous nous narriez tout à l'heure. Ah! ajouta-t-il en se tournant vers l'ouvrier teinturier, vous travaillez chez Bernard? C'est un digne et honnête homme, sur lequel le malheur est venu cruellement s'abattre. Je m'occupe en ce moment de son affaire, et à votre retour vous pourriez lui dire que vous avez fait route avec Danton, lequel allait à Versailles consulter son ami Robespierre pour mener à bien l'entreprise dont il s'est chargé.

—Robespierre! répéta Marat en tressaillant, c'est un garçon de talent et d'avenir.

—Vous le connaissez, monsieur? demanda Danton.

—Fort peu; mais je crois que nous finirons par nous lier quelque jour, car il y entre nous une grande communauté de sentiments.

—S'il y a entre eux communauté de sentiments, il n'y a pas communauté de costume toujours! murmura Danton à l'oreille de Saint-Just, car Robespierre est aussi soigné dans sa mise que celui-ci est sale et déguenillé dans la sienne."

Marat n'entendit pas, mais il devina sans doute la pensée de l'avocat, car il sourit de ce mauvais sourire qui lui était habituel.

"Y aurait-il indiscretion à vous demander quelques détails sur l'affaire à propos de laquelle vous allez consulter Robespierre? reprit-il après un moment de silence.

—Aucune indiscretion, monsieur, car il s'agit d'une chose connue de beaucoup de gens, répondit Danton.

M. Bernard et sa femme dont vous parliez tout à l'heure ce jeune homme assis derrière M. Léonard, sont deux braves et excellents époux, vivant fort bien ensemble et ayant concentré toutes leurs affections sur leur unique enfant, jolie petite fille de quatre ans, l'idolâtrie, le joujou, la merveille, les amours de tout le quartier habité par le teinturier.

Rien n'était plus charmant, au reste, que cette enfant, appelée Rose par ses parents, mais surnommée par les voisins la jolie mignonne.

Alerte, rieuse, espiègle, on citait ses malices, on mangeait de baisers ses petites couleurs, on se faisait un plaisir de lui donner des cadeaux de toutes parts et ses parents, par suite, avaient la vogue dans leur état.

Moi-même, j'habite la même rue et suis voisin du teinturier, moi-même, j'ai bien souvent joué avec la jolie mignonne.

Maître Bernard et sa femme ne faisaient pas un pas sans leur enfant chéri, l'emmenant partout avec eux, la couvrant des plus coquettes parures et se montrant à bon droit fiers de sa bonne mine et de sa gentillesse.

Il y a trois semaines, le jour de la Saint-Jean, la petite fille témoigna le désir d'aller admirer le feu de joie donné par la ville sur le port de la Grève.

Un désir de la jolie mignonne était un ordre pour ses parents. Le soir venu, on la para plus coquettement encore que de coutume, et M. et Mme Bernard se dirigèrent avec elle vers le lieu de la fête.

Durant le feu tout alla bien. Rose applaudissait, criait de joie et admirait le spectacle, perchée sur l'épaule de son père, lequel était tout fier de la bravoure de sa fille et de la finesse de ses saillies provoquées par chaque incident du feu.

Cependant, l'heure venue de se retirer, on chercha à se faire jour parmi la foule. Le père et la mère tenaient l'enfant de chaque main. Une alerte qui survint occasionna un moment de trouble, on cria, on hurlait, on jetait des pétards.

Le père et la mère furent violemment séparés l'un de l'autre. La mère avait vu son mari s'écarter en tenant l'enfant, le père avait vu sa femme emporter la petite fille, cependant ils étaient inquiets.

Quand le torrent de mauvais sujets qui venait de mettre ainsi le désordre au milieu des bourgeois se fut écoulé, les deux époux accoururent l'un vers l'autre.

Jugez de leur désespoir! Une double erreur les avait abusés, ni l'un ni l'autre n'avait plus l'enfant, la jolie mignonne avait disparu.

Tous deux, après s'être tordu les mains et confondus mutuellement en reproches au milieu du peuple qui s'amasait, coururent de droite et de gauche, s'exténuèrent auprès des autorités, prirent des renseignements, firent avec l'ardeur d'une fièvre effrayante la besogne de vingt agents de police sans parvenir au moindre résultat.

Ils étaient, je vous jure, attendrissants à contempler ces pauvres parents désolés! On ne voyait qu'eux partout. Ils n'avaient qu'une pensée, ne voulaient, ne demandaient, ne cherchaient rien que leur fille, leur trésor dérobé ou perdu.

Ils se désespéraient, entraient dans des états nerveux épouvantables; la folie menaçait d'envahir leur cerveau.

La nuit se passa dans une suite non interrompue de vaines recherches. Au jour, ils coururent à l'hôtel du lieutenant de police; un agent principal les reçut, les écouta, blâma fort leur imprudence de venir aux fêtes publiques avec un enfant et les renvoya en leur promettant de se livrer aux plus actives investigations.

Maître Bernard et sa femme rentrèrent chez eux la mort dans le cœur. Tous les voisins étaient accourus, c'était une désolation générale.

Bientôt la foule rassemblée et vivement émue fut saisie d'une idée généreuse: on fit une collecte, chacun apporta son obole et il fut décidé que la somme réunie serait la récompense de l'inspecteur de police qui ramènerait la jolie mignonne au logis paternel.

Le zèle fut stimulé par tous les moyens possibles et ce douloureux événement occupa tout un quartier de Paris.

Cependant huit jours, dix jours se passèrent et aucune nouvelle n'arrivait de la jolie mignonne.

La pauvre mère dépérit à vue d'œil. Ce ménage, jadis si uni, devint un foyer de discorde. A chaque heure du jour, c'étaient des scènes, des injures, des colères. Chacun accusait l'autre de négligence et d'être l'auteur du désespoir commun.

Enfin, un soir, il y a à peine une semaine, le malheureux père, à la suite des reproches sanglants de sa femme et dans un accès d'exaspération, tenta de s'ouvrir la gorge à coups de rasoir. Les voisins accourus à temps l'empêchèrent d'accomplir son funeste dessein et une réconciliation eut lieu entre les deux époux.

Le surlendemain, le lieutenant de police fit prévenir maître Bernard que l'on avait trouvé dans la banlieue de Paris le corps de deux enfants du sexe féminin et pouvant l'un et l'autre avoir l'âge de la jolie mignonne. Seulement ces pauvres petits êtres, dont on attribuait la mort à un crime épouvantable, étaient absolument défigurés et avaient été trouvés entièrement nus.

Maître Bernard dut être mis en présence des deux cadavres et assista à l'autopsie qu'en firent les médecins pour constater le crime. L'identité ne pouvant s'établir facilement à cause de l'état dans lequel étaient les corps, on resta dans une poignante incertitude.

Le pauvre père avait passé une partie de la nuit près des médecins. L'émotion terrible qu'il éprouvait, l'horreur du spectacle auquel il assistait, le dégoût, la douleur lui donnèrent une fièvre ardente et on dut attendre pour le faire reconduire à son domicile.

On lui prodigua les soins les plus empressés, mais on hésita sur les moyens de prévenir sa femme dans la crainte de porter un nouveau coup trop violent à cette organisation déjà affaiblie par le désespoir.

Maître Bernard avait soigneusement caché à sa femme et l'avertissement que lui avait transmis la police au sujet des deux cadavres trouvés, et la scène effrayante à laquelle il allait assister.

Mme Bernard ignorait donc les motifs de l'absence de son époux. Vers cinq heures du matin, ne le voyant pas rentrer, les plus sinistres pensées assaillirent son cerveau malade.

Elle songea que la veille son mari s'était montré plus soucieux encore que de coutume, plus triste, plus sombre, plus désespéré. La tentative de suicide de l'avant-veille lui revint soudain à l'esprit. Elle se figura que maître Bernard s'était tué et la voilà, demi-folle, s'élançant par les rues.

Des amis, qui ne la quittaient pas, voulurent s'opposer à sa sortie; mais ne pouvant l'en dissuader, ils l'accompagnèrent, craignant qu'elle ne se portât à quelque extrémité, tant sa surexcitation était grande.

C'était un miracle qu'elle pût marcher seule. Dans la rue du Cloître-Saint-Médéric, à la place même où l'enfant avait été perdu ou volé, cette surexcitation tomba tout à coup.

Les forces de la pauvre femme l'abandonnèrent, elle se laissa choir sur le pavé fangeux qu'elle embrassa vingt fois, parce qu'il avait été, disait-elle dans son délire, sanctifié par les pieds de sa fille.

La folie faisait des progrès rapides, Mme Bernard appelait la mort, elle priait Dieu, elle voyait sa fille parmi les anges; c'était un spectacle à attendre une âme de bronze, et des marcheurs de Villeneuve-Saint-Georges, des dames de la halle se rendant à cette heure aux Innocents, s'oubliaient autour d'elle et n'osaient la consoler, sanglotaient à chaudes larmes près de cette femme qui, dans sa volubilité déchirante, leur contait avec un accent parti du cœur les gentilleses, les manières, les charmantes saillies de l'enfant disparu.

"Oh! pauvre mère! ce devait être affreux! dit Michel tout attendri au récit de Danton.

—C'est pourtant la pure vérité! ajouta Jean en essuyant ses larmes, j'y étais! Ça s'est passé comme le raconte monsieur.

—Une famille emprisonnée! un enfant volée, dit Marat, nous vivons dans un triste temps, messieurs."

XII. — L'arrivée.

"Tout est objet de souvenir dans la pensée d'une mère, reprit Danton, après un léger silence, et personne mieux que Mme Bernard ne pouvait, en dépit de son accès de folie, retracer de sa fille un signalement aussi fidèle que celui qu'elle donnait alors.

La nuance particulière des cheveux blonds de la petite Rose, leur bouclure abondante, un signe brun au-dessous de l'œil

droit, des ongles fins et transparents comme ceux d'une véritable main de marquise, car on en avait pris un soin extrême, une fossette au menton, le pli particulier de sa bouche, alors que la mutine enfant abusait avec coquetterie de son autorité sur ceux qui l'aimaient, et Dieu sait si le nombre en était grand! La mère désolée détaillait chaque trait, mimait les gestes, imitait le son de sa voix et jusqu'aux colères de Rose.

On l'écoutait, on croyait voir l'enfant. Chacun pleurait et n'osait arrêter l'élan effrayant de cette douleur empoignante.

Aux premiers rangs de la foule serrée autour de Mme Bernard se tenaient deux jeunes gens qui paraissaient l'écouter avec l'attention la plus vive.

L'un pouvait avoir un peu plus de vingt ans, et était vêtu comme un fils de la bourgeoisie aisée. C'était un étudiant venu à Paris pour achever ses études, et se nommant Guillaume Brune. Son père, avocat au présidial de Brives-la-Gaillarde, fut un ami du mien, et Brune lui-même est l'un de mes intimes.

Son compagnon, celui qui paraissait prendre un intérêt non moins sincère que le sien aux douleurs de la pauvre Mme Bernard, était plus jeune de quelques années, et portait l'uniforme des soldats de royal-infanterie; j'ai su depuis qu'il s'appelait Nicolas.

L'étudiant et le soldat, touchés jusqu'aux larmes par le récit des malheurs de la mère désespérée, avaient essayé, mais en vain, de ramener le calme dans son esprit.

Mme Bernard n'écouait rien, ne voulant parler que de sa fille, et chaque fois que l'on avait fait mine de l'arracher à ce lieu témoin des causes de sa douleur, elle avait poussé les cris les plus déchirants.

Enfin un jeune homme, un ouvrier de son mari, je crois, accourut annoncer le retour à la maison du pauvre teinturier.

—C'était moi, dit Jean.

—Alors, fit Danton en s'interrompant dans le récit qu'il allait continuer, puisque vous étiez là, mon ami, vous devez savoir mieux que moi ce qui se passa.

—Oh! monsieur, dit l'ouvrier teinturier en devenant rouge d'émotion de se voir ainsi le point de mire de tous les regards que ces paroles venaient d'attirer sur lui, oh! monsieur, vous savez aussi bien que moi tout cela, et vous le dites bien mieux que je ne pourrais le faire...

—Que devint la pauvre femme? demanda Michel avec la fièvre de l'impatience.

—Brune et le soldat, reprit Danton, pour parvenir à déterminer le départ de la pauvre mère et pour la calmer un peu, lui jurèrent solennellement, en présence de la foule attendrie, de se consacrer dès ce moment à la recherche de l'enfant dérobé, d'entraîner avec eux vers ce but leurs amis et leurs camarades, et de dépenser s'il le fallait, pour l'atteindre plus vite et plus sûrement, leurs peines, leur temps et leur argent.

Les dames de la halle formaient un cercle pressé autour de la malheureuse femme, et les témoignages de la plus tendre affection, de la plus sincère compassion lui étaient prodigués de toutes parts.

Trois marchands de marée proposèrent, dans leur entraînement, d'aller faire dire une messe à Saint-Eustache pour protéger la réussite des recherches auxquelles allaient se livrer l'étudiant et le soldat.

Le peuple, messieurs, continua Danton, a des superstitions respectables, des élans de sensibilité qu'il regarderait comme un sacrilège de ne pas suivre lorsqu'ils parlent en lui. Cette messe prenait le caractère d'engagement sacrée; c'était la ratification d'un serment solennel; tous les assistants applaudirent à la proposition faite, et s'élançèrent vers l'église, entraînant avec eux Mme Bernard.

Marat sourit d'indifférence.

—La messe dite et pieusement entendue, poursuivit l'avocat, Mme Bernard fut reconduite chez elle. Son mari, malade, était au lit; la pauvre femme fut contrainte de s'y mettre également.

Ce fut le soir, c'est-à-dire avant-hier, que Brune vint me raconter cette histoire et me demander mes avis, et c'est pour m'assurer que ces avis donnés par moi sont bons que je vais à mon tour consulter à cette heure mon ami Robespierre, l'un des cœurs les plus humains que je connaisse.

—Mais M. et Mme Bernard? demanda Augereau.

—Ils sont toujours malades de chagrin, répondit Jean. Un de leurs parents a dû même venir se mettre à la tête de la teinturerie qu'ils sont incapables en ce moment de diriger.

—Et la jolie mignonne?

—Jusqu'à ce jour, pas de nouvelles.

—Et l'étudiant? et le soldat?

—Ils continuent probablement leurs recherches.

—Vous voyez, monsieur, dit Danton en s'adressant à Léonard, que cette histoire, dont je viens de vous faire part, peut faire pendant avec la vôtre.

—Mais, fit observer le coiffeur, qui soupçonne-t-on? qui accuse-t-on? quel intérêt a pu être mis en jeu pour l'enlèvement de cette petite fille?

—Quelle famille noble qui a eu besoin d'un enfant, dit Marat avec une expression farouche.

—Un garçon, cela se comprendrait encore, mais une fille!

—Il se passe d'étranges scandales dans certaines petites maisons de grand seigneur.

—Oh! fit Michel avec un geste de réprobation énergique. Marat haussa encore les épaules.

En ce moment on approchait de Versailles. Le cocher du carabas, fuisant pleurer sur ses maigres chevaux un véritable déluge de coups de fouet, hâta leur marche lente, et la voiture roulait lourdement avec un bruit désagréable de ferraille sur le pavé assez bien entretenu de la voie royale.

Bientôt les grilles furent franchies, et on entra dans la ville aristocratique par excellence.

Chacun des voyageurs s'était enveloppé dans un silence profond, même le coiffeur, dont le bavardage avait été incessant durant les deux premiers tiers de la route.

Les deux histoires mystérieuses et terribles racontées successivement par Léonard et par Danton, avaient paru avoir vivement impressionné tous les esprits, et les auditeurs s'isolant mutuellement par la pensée, semblaient absorbés dans de tristes réflexions.

Cependant le carabas avançait rapidement, et déjà à l'extrémité de l'avenue de Paris se dressaient les imposantes bâtisses de cette résidence célèbre adoptée depuis plus d'un siècle par les rois de France, ce palais de Versailles né d'une fantaisie de Louis XIV, et "de ce plaisir superbe, a dit Saint-Simon, de forcer la nature, que ni la guerre la plus pesante, ni la dévotion ne purent étouffer."

En 1785, quoiqu'on fût à la veille des événements les plus terribles, Versailles n'avait rien perdu de son faste royal et brillait même d'un éclat plus puissant.

La noblesse menacée, obéissant à cette folie qui semblait

s'être emparée d'elle et qui lui faisait fermer les yeux et les oreilles en face des dangers de l'avenir et en présence des indices les plus funestes, la noblesse étalait son luxe effréné, comme si elle eût hâte de jouir des derniers jours de triomphe qui lui restassent.

Versailles était encombré d'un monde de valets aux livrées éclatantes, de soldats suisses, de gardes-du-corps qui allaient, venaient, flânaient, s'arrêtaient, discouraient, péroraient sous les grands arbres des avenues, qui dans les rues spacieuses, qui à la porte des établissements publics ou des hôtels des seigneurs.

Les Parisiens du dix-neuvième siècle, habitués à voir Versailles toujours triste, désert et silencieux, ont peine à s'imaginer ce qu'était au siècle dernier ce royal séjour.

Les carrosses dorés, les chaises à porteur, les vinaigrettes, les cavalades se succédaient, se croisaient sur la chaussée des routes.

Une vie fiévreuse animait cette cité aux proportions grandioses et que la foule des courtisans qui l'envahissait rendait cependant trop petite encore.

Au moment où le carabas allait atteindre la place d'Armes, il fut croisé dans sa course par un magnifique équipage tout étincelant de dorures et enlevé au grand trot de quatre superbes chevaux anglais dont la mode commençait si fort à se répandre.

Un homme de trente ans au plus, de physionomie agréable et fine et revêtu d'un costume ecclésiastique, occupait seul le carrosse princier.

"Peste, monsieur l'abbé! dit Tallien en riant et en s'adressant à Joachim, voici un de vos confrères qui me semble en meilleur équipage que nous autres.

—Ah! ah! fit Danton en se penchant pour admirer la voiture au passage, c'est M. Maurice de Talleyrand, abbé de Périgord, l'agent général du clergé près la cour et à la veille, dit-on, d'être nommé évêque d'Autun.

—L'abbé de Périgord! s'écria Joachim, mais c'est précisément chez lui que je vais.

—Alors, il y a grande chance pour que vous ne le rencontriez pas aujourd'hui, car il me fait l'effet de se diriger sur Paris.

—Alors, tant pis! fit le jeune abbé avec un geste de détermination énergique. Si je ne le trouve pas aujourd'hui, je déchire ma soutane. Aussi bien y a-t-il longtemps qu'elle me brûle les épaules.

—C'est ça! ajouta Augereau en riant. Quittez l'habit noir et prenez l'uniforme, car vous me paraissez diablement disposé à suivre plutôt le métier des armes que celui de rigide confesseur des péchés d'autrui. Enrôlez-vous dans le royal-infanterie, l'abbé! c'est un beau régiment et l'un des sergents recruteurs est de mes amis. Nous fêterons ensemble votre entrée dans la carrière de Mars.

—Foin de l'infanterie, monsieur! répondit Joachim. J'aime mieux la cavalerie.

—Eh bien! la cavalerie, soit! Que diriez-vous des chasseurs?

—J'en aime l'uniforme!

—Alors, en avant l'enrôlement!

—A propos, messieurs, dit Talma en s'adressant aux voyageurs ses compagnons, quelqu'un d'entre vous pourrait-il me donner un renseignement sur Versailles?

—Qu'est-ce que c'est? demanda Michel.

—On peut-on trouver dans cette ville bonne table sans trop délier la bourse?

—Bonne table? Parbleu! il en est une où le vin est bon et pas trop cher.

—C'est celle...?

—De la mère Lefèvre, la jolie femme de Lefèvre, le soldat aux gardes françaises, un brave garçon qui attend depuis douze ans les galons de caporal. Sa femme a la renommée des gibelottes.

—Et Mme Lefèvre demeure?

—Rue du Plessis, non loin de l'église et à côté du marché; mais si vous voulez y dîner, trouvez-vous ici, devant le château, à trois heures, Tallien et moi vous conduisons.

—Cela vous convient-il? demanda Talma à l'élève de l'école militaire.

Celui-ci fit un signe affirmatif.

—Alors, reprit le dentiste, ici à trois heures.

—Convenu! s'écria Michel. Et vous l'abbé?

—J'irai avec vous, messieurs.

—C'est cela! dit Augereau, nous achèverons de le former aux belles manières!"

Le carabas venait de s'arrêter et le cocher descendait de son siège pour ouvrir la portière.

Les voyageurs s'élançèrent à terre et chacun tirant son mouchoir de sa poche, commença à s'épousseter énergiquement des pieds à la tête, opération que rendait indispensable la poussière étalée en couches épaisses sur les habits, les chaussures et les chapeaux.

Seuls, le marquis et le vicomte ne se livrèrent pas à ce soin de leur toilette. A peine furent-ils sur le pavé, que jetant aux mains du cocher le prix de la course, ils s'éloignèrent rapidement.

Comme ils atteignaient l'angle de la rue de Maurepas, ils virent venir à eux un personnage de haute taille, vêtu d'un costume sévère et marchant le front baissé le long des maisons.

MM. de Renneville et d'Herbois s'arrêtèrent soudain. Le personnage à la démarche soucieuse passa pres d'eux sans les voir et continua sa route.

Après avoir fait quelques pas, il s'arrêta un moment sur le seuil d'une maison de belle apparence, sembla hésiter, puis prenant un parti décisif, il pénétra sous la voûte de la porte d'entrée.

Le vicomte et le marquis s'étaient retournés et avaient suivi attentivement des yeux le promeneur solitaire.

—M. de Nières! murmura le marquis.

—Chez qui donc va-t-il? dit M. de Renneville.

—Chez le lieutenant de police. Il est entré à l'hôtel Lenoir.

—Chez le lieutenant de police? Mon Dieu! irait-il donc lui apprendre encore quelque nouveau malheur?

Les deux jeunes gens se regardèrent avec une expression d'angoisse étonnante.

—S'il s'agissait de l'une d'elles!... fit le marquis en devenant horriblement pâle.

—Oh! cette crainte d'un événement fatal suspendu sur nous comme une épée de Damoclès, n'est pas plus longtemps supportable! il faut à tout prix sortir de cette situation.

—Alors il faut faire sur l'heure ce que nous avons résolu!

—Eh bien! agissons.

—Mais avant tout attendons le conseiller.

—Tu as raison.

Les deux jeunes gens s'arrêtèrent et demeurèrent immobiles à quelque distance de la maison dans laquelle était entré le conseiller.

Pendant ce temps leurs compagnons, les voyageurs du carabas, se dispersaient sur la place d'Armes.

Léonard partait comme une flèche dans la direction du château, se précipitant vers l'entrée des petits appartements. Talma, son ami, Michel, Tallien, Augereau et Joachim se séparèrent en se donnant rendez-vous à trois heures, au même lieu, pour aller dîner chez la mère Lefèvre, la femme du soldat aux gardes françaises, tandis que Danton, Fouché et Saint-Just se dirigeaient vers la demeure de Robespierre.

Marat, les mains dans ses poches, et Jean, son paquet sous son bras, furent les derniers à se mettre en route, l'un pour se rendre aux écuries du comte d'Artois, où il avait son logement, et l'autre vers les communs du palais, où il allait porter ses franges.

### XIII.—Monsieur Lenoir.

La demeure officielle du lieutenant général de police était naturellement sise à Paris; mais l'obligation dans laquelle se trouvait ce magistrat de communiquer constamment avec la cour, et presque chaque matin avec le roi, ses attributions qui le mettaient en relation directe avec les ministres et les grands seigneurs, l'appelaient si fréquemment à Versailles, que tout en maintenant dans la capitale le siège de ses bureaux, il avait été contraint d'occuper un hôtel dans le lieu de résidence de la cour.

Au mois de juillet 1785, c'était encore M. Lenoir qui remplissait les fonctions de cette charge importante.

M. Lenoir n'était peut-être pas un grand magistrat, ni un administrateur de première force, mais c'était à coup sûr un homme laborieux, intelligent, actif, spirituel, et d'un sens droit et juste.

En 1774, il avait succédé à M. de Sartines, si célèbre par son esprit d'intrigue et son goût particulier pour les perruques, dont il possédait une collection extrêmement remarquable tant par le nombre que par la variété.

Les fonctions du lieutenant de police avaient, à cette époque, deux objets: recherches secrètes et la police municipale.

Les recherches secrètes avaient un grand rapport avec la police politique, mais elles s'étendaient à des investigations morales absolument étrangères à celle-ci.

D'une part, la passion de Louis XV pour le commérage, sa curiosité insatiable, son désir d'animer un peu son esprit blasé par la connaissance d'anecdotes scandaleuses, l'intérêt de ses ministres de le maintenir dans un monde de puérilités pour l'éloigner des choses sérieuses, en amusant le roi par des récits quotidiens, et en flattant sa manie étrange pour une tête couronnée, avaient conduit le lieutenant de police à s'immiscer peu à peu dans les affaires des particuliers, à espionner les familles, à glaner enfin les historiettes qu'il devait, le lendemain, placer dans son rapport, en fouillant dans l'intérieur de chacun et en découvrant les plaies sociales, des hontes secrètes, des malheurs même dont la narration servait de distraction au royal ennuyé.

D'une autre part, cette violation du plus sacré de droits des citoyens d'un pays était encore excitée par les mœurs plus que libres d'une cour avide d'immoralités. Les grands seigneurs mettaient à contribution les employés de la police pour faciliter leurs plaisirs particuliers.

Quant à la police municipale, elle s'occupait alors, comme aujourd'hui, de la sûreté, de la tranquillité et de la salubrité publique; mais cette seconde partie des attributions du magistrat était constamment sacrifiée à l'importance de la première, et les rapports conservés dans les archives le prouvent; la police de Louis XV et celle de Louis XVI était malheureusement beaucoup plus au courant des scandales de toutes sortes provoqués constamment, qu'elle ne s'attachait à poursuivre les crimes et à protéger les sujets du roi contre les vols commis chaque jour à leur préjudice.

C'est là ce qui explique l'existence extraordinaire pour nous des Cartouche, des Mandrin, des Poullaillet, et autres célèbres du vol et de l'assassinat.

Outre ces deux attributions, les lieutenants de police en avaient d'autres qui leurs étaient déléguées sous le titre de commissions par des arrêts du conseil, et qui pouvaient s'étendre aussi loin que les circonstances l'exigeaient.

Nommé en 1774, destitué par Turgot en 1775, la disgrâce du ministre ramena, en 1776, M. Lenoir à la tête de la police du royaume, et, en 1785, nous le trouvons en plein exercice de ces fonctions.

L'hôtel que M. Lenoir occupait à Versailles n'était pas très vaste; mais bien proportionné et meublé d'une manière fort luxueuse, il pouvait constituer un séjour des plus agréables.

Cet hôtel n'étant pas la résidence officielle du magistrat, Mr Lenoir s'y reposait ordinairement des fatigues de l'administration, n'y donnant que fort peu d'audiences, et rien qu'aux personnages d'importance, et ne recevant là que ses agents les plus intelligents et chargés du service le plus délicat.

Aussi, au premier abord, rien ne sentait-il la police en pénétrant dans ce charmant réduit. Quelques valets en livrée sous le vestibule, de beaux équipages dans la cour. Aucune foule, aucun garde; à peine voyait-on de temps à autre un individu à mine rusé, à figure de fouine se glisser comme une couleuvre au milieu des habits galonnés et pénétrer dans l'intérieur du logis.

M. Lenoir n'était guère visible à Versailles que pour ses amis de la cour, c'est-à-dire pour les espions qu'il entretenait à grand frais dans le grand monde, enfants de bonne famille pour la plupart, et que la débauche avait conduits à la misère, et la misère au métier qu'ils avaient accepté.

Ce jour où commence notre récit et où nous avons accompagné de Paris à Versailles les voyageurs entassés dans le carabas, M. le lieutenant de police, en toilette élégante, était étendu sur une soyeuse ottomane garnissant tout un côté de muraille de son cabinet.

C'était quelques instants avant que la voiture publique n'atteignît l'entrée de la ville, une demi-heure donc environ avant que le vicomte de Renneville et le marquis d'Herbois n'eussent fait la rencontre du personnage si fort préoccupé, lequel se dirigeait, sans voir les deux officiers de marine, vers la demeure du lieutenant de police.

En face du magistrat et se tenant respectueusement debout, le chapeau à la main, était un homme de moyenne taille, de chétive apparence et dont il était impossible, au premier coup d'œil, de deviner l'âge même d'une manière approximative.

Costumé en homme de bonne compagnie, le visiteur du lieutenant de police se tenait dans une pose gracieuse, le coude appuyé sur le dossier d'un siège élevé, chiffonnant de la main son jabot de dentelle.

(A continuer.)

VARIETES.

AU FEU.—Un dimanche, dans l'église de... le curé a crié tout à coup d'en haut de la chaire :

—Au feu ! au feu ! Tous les auditeurs, qui s'étaient endormis pendant le sermon, se réveillèrent en sursaut et demandèrent à la fois :

—Où ? où ? —A l'enfer ! répondit le curé d'une voix de tonnerre, ou il attend tous ceux qui s'endorment pendant le sermon.

Un de mes amis, très paresseux, disait : Inutile de rien apprendre pendant la vie, puisqu'on saura tout après la mort.

—Entendu dans un salon intelligent, où il est défendu de parler du concile ou du plébiscite sous peine du bonnet d'âne :

—Madame de X... vient de mourir. —Pauvre femme ! Était-elle âgée ? —Belle question ! Apprenez, monsieur, qu'à Paris les femmes meurent, mais qu'elles ne vieillissent pas.

—Jasmin, qu'as-tu fait de la lettre que j'ai laissée ce matin sur mon bureau ? —L'ai été la jeter à la poste.

—Comment ! tu ne l'es donc pas aperçu que l'adresse n'était pas dessus ? —Si fait, monsieur ; mais j'ai pensé que vous ne vouliez pas que je susse à qui elle était adressée.

—Etes-vous là, Pierre ? —Oui, monsieur. —Que faites-vous ? —Rien, monsieur.

—Et vous, Jean, êtes-vous là ? —Oui, monsieur. —Que faites-vous ? —Monsieur, j'aide Pierre.

—Quand vous aurez fini, vous viendrez me donner mes bottes.

—François, ton maître est-il chez lui ? —Non, monsieur. —Quand reviendra-t-il ? —Ah ! dam ! quand il a donné ordre de dire qu'il n'y est pas, personne ne sait quand il reviendra.

Ceux qui n'ont plus de pudeur craignent encore le ridicule, et c'est la seule arme avec laquelle on peut combattre la perversité chez les hommes corrompus.

Il n'y a point de succès réel qui s'obtienne facilement ; tout est le prix du travail judicieux de l'intelligence active.

ETABLIS EN 1859.

HENRY R. GRAY,

CHIMISTE ET PHARMACIEN, 144 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Fournit aux médecins les Drogues et les Produits Chimiques les plus purs au comptant. Les termes les plus libéraux pour les hôpitaux, les couvents et les associations charitables.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)



Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Sangsues, Savons de Toilettes, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc.

Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN, 212z

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE

Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL.

MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

E. POITRAS,

FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES DE TOUTES SORTES.

65, RUE ST. JOSEPH, (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL.

Ordres pour Fournaies à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Fournitures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES. 18z



DÉPARTEMENT DES DOUANES, Ottawa, 27 Mai, 1870.

L'ESCOMPTE AUTORISE sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 13 pour cent.

R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes.

L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier. 6d

S. B. SCOTT ET CIE. AGENT POUR

la nouvelle machine à Coudre sans bruit de WHEELER ET WILSON, qui a gagné deux MEDAILLES D'OR.



Cette machine a été perfectionnée dans une telle manière, que ses forces sont beaucoup augmentées. Elle travaille avec la plus grande facilité, cousant six fois plus d'étoffe de laine. Aussi fait-elle son ouvrage presque deux fois aussi vite que les machines à navette et en même temps est moins sujette à se déranger.

Les Sœurs Grises et autres associations du même genre nous écrivent comme suit à l'égard de ces excellentes machines, et c'est un fait significatif qu'un de ces noms ne se trouve en témoignage de l'excellence d'aucune autre sorte que le WHEELER ET WILSON.

A Messieurs S. B. SCOTT ET CIE. Messieurs.—Nous, les soussignées, Sœurs de Charité, certifions avec plaisir que, après une épreuve de dix ans, nous avons trouvé les machines à coudre de WHEELER ET WILSON supérieures sous tous les rapports à toutes autres dont on se sert dans notre institution.

Leur mécanisme est fort et parfait, et avec très-peu de soin elle ne se dérangerait jamais. Sœur COUTLER, Sœur BAYEUX, Hôpital Général.

Couvent des Sœurs Grises, A Messieurs S. B. SCOTT ET CIE. Messieurs.—Nous avons beaucoup de plaisir à pouvoir recommander les machines à coudre de WHEELER ET WILSON (dont vous êtes les agents) à tous ceux qui pourront avoir besoin d'un article aussi utile qu'une machine à coudre. Après dix ans d'expérience nous pouvons parler avec toute confiance, non-seulement de leur utilité, mais encore de leur supériorité sur toute autre machine dont nous avons fait épreuve dans notre institution.

Ces machines ont trois avantages d'une grande importance—rapidité de mouvement; pouvoir de s'adapter à une grande variété d'ouvrage et de matériel; et peu, et même nulle dépense pour réparations. Sœur MARIE, Sœur de Charité.

On demande des agents partout, pour vendre les machines à coudre perfectionnées de WHEELER ET WILSON, auxquels les termes les plus libéraux seront offerts. S. B. SCOTT ET CIE. No. 34, RUE NOTRE DAME.

BONNE NOUVELLE!

OUVERTURE DE

L'HOTEL DU CANADA

RUE ST. GABRIEL, MONTREAL.

\$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert jeudi, le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20z

CAMPRE ANGLAIS RAFFINÉ.

GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR

J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSARE DE LA CITE Vis-à-vis Mussen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL. 18z

PRESERVATION CERTAINE de la VUE.



CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES ET LORGNONS.

Les LENTILLES dont nous nous servons sont Manufacturées par nous, de manière à rencontrer toutes les conditions d'OPTIQUE désirables. PURES, DURES ET BRILLANTES.

Et remplissent, autant que faire se peut, toutes les conditions ACHROMATIQUES. La forme particulière et la précision scientifiques que nous atteignons à l'aide de machines couteuses et compliquées, nous permettent d'assurer que nos LUNETTES SONT LES PLUS PARFAITES qui aient jamais été manufacturées.

Elles donnent une grande clarté à la Vue Et assurent le BIEN-ETRE et le CONFORT à tous ceux qui en font usage.

Elles améliorent la vue et durent des années sans avoir besoin d'être remplacées. Elles sont donc ainsi les MEILLEURES et les moins CHERES. LAZARUS, MORRIS & CIE., 255, rue Notre-Dame (Etage supérieur) Montréal, 12 Mai, 1870. 19z

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR

VOUS trouverez les meilleures GLACIERES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES pour faire la CREME A LA GLACE. Le soussigné a aussi à son emploi des FERBLANTIER, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à ordre. L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal. 23z

GEORGE YON,

PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241, Rue Saint Laurent, 241, MONTREAL.

MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER

RÉFRIGÉRATEURS

Constructeur de Fournaies à Air Chaud

POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS.

Toutes commandes exécutées avec soin.

4 mai. 18z

N. CODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 206, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET et PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870. 18z

C. T. DORION,

HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.



M. A. BELANGER

ÉBÉNISTE,

VIENT DE TRANSPORTER

SON MAGASIN AU

No. 276

RUE NOTRE-DAME.

4me PORTE DE MM. H & H. MERRILL.

Il vient de recevoir et reçoit constamment un assortiment considérable de Meubles pour Salon, Salle à Dîner et Chambres à Coucher

DE TOUTES FORMES ET DE TOUTS PRIX.

Il invite le public à venir visiter son magasin avant de se pourvoir ailleurs. 15l

ETABLIS EN 1840.

F. X. BEAUCHAMP,

(successeur de D. Smillie.)

Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.

MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés.

No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presque en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870. 18ay

THOMAS MUSSEN,

Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISES. GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom.

TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry, ORNEMENTS D'EGLISES, Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc., 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870. 18z



ON RECEVRA au sousdit bureau, jusqu'à Lundi, le 25me jour de juillet prochain, à midi, des soumissions pour la fourniture de 200 tonneaux de charbon de foyer (2000 livres par tonneau), délivrés à Ottawa.

Pour toutes particularités s'adresser au soussigné.

Par Ordre.

F. BRAUN,

Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 Juin 1870. 34d

LEGGO & Cie.,

LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTHO-LITHOGRAPHES.

PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

LE DR. TRESTLER & FRERE, DENTISTES, Extraient les dents sans douleur AU MOYEN DU CHLOROFORME ou du GAZ HYDRIAN. Au No. 243, RUE NOTRE DAME, MONTREAL. 15b



PROCLAMATION.

JOHN YOUNG.

[L. S.]

CANADA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc. A tous ceux qui les présentes verront ou qu'elles pourront en aucune manière concerner.—Salut:

PROCLAMATION.

John A. Macdonald. ATTENDU que dans et par un certain Acte du Parlement du Canada, passé dans la trente-unième année de Notre Règne, chapitre numéro quarante-cinq, et intitulé: "Acte concernant le système monétaire" il est entre autres choses en substance statué que Notre Gouvernement pourra en tout temps après la passation du dit Acte déclarer par Proclamation que toutes les monnaies ou aucune des monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique, ou de toute autre nation ou Etat étranger, frappées avant la passation du dit Acte, seront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrit dans cette Proclamation, cours légal, et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront assignés respectivement dans cette Proclamation, jusqu'à concurrence de telle somme en un seul et même paiement qui pourra y être fixée.

Sachez maintenant et nous déclarons et proclamons par les présentes que le, depuis et après le QUINZIEME jour d'AVRIL prochain, les monnaies d'argent, c'est-à-dire: les demi-piastres, les quarts de piastres, les dimes et les demi-dimes des Etats-Unis d'Amérique, frappées avant la passation de l'Acte du Parlement du Canada, en partie ci-haut cité, c'est-à-dire: après le premier jour de juillet de l'année de Notre Seigneur mil huit cent cinquante-trois, et antérieurement au vingt-deuxième jour de mai de l'année mil huit cent soixante-huit, et qui sont ci-après mentionnées, auront, lorsqu'elles seront du poids et du millésime prescrits dans notre présente Proclamation Royale, cours légal et constitueront une offre légale dans les Provinces de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, aux taux en monnaie courante qui leur seront ci-après assignés respectivement dans notre présente Proclamation Royale, jusqu'à concurrence de dix piastres en un seul et même paiement.

Et par les présentes Nous déclarons et Nous proclamons de plus que les monnaies d'argent des Etats-Unis d'Amérique susdits, seront du poids et du millésime prescrits par les présentes, et auront cours légal et constitueront une offre légale comme susdit aux taux en monnaie courante qui leur sont assignés respectivement par Notre présente Proclamation Royale, c'est-à-dire: les demi-piastres du poids de cent quatre-vingt-deux grains à quarante centes, — le quart de piastre du poids de quatre-vingt-seize grains à vingt centes, — les dimes du poids de trente-huit grains et quatre-dixièmes de grain à huit centes et la demi-dime du poids de dix-neuf grains et deux dixièmes de grain à quatre centes.

Du contenu des présentes Nos feaux sujets et tous autres qu'il appartient, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoins Notre Fidèle et Bien Aimé le Très Honorable Sir JOHN YOUNG, Baronet, un des membres de Notre Très Honorable Conseil Privé, Chevalier Grand-Croix de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada, Notre Hôtel du Gouvernement en NOTRE CITE D'OTTAWA, ce QUATRIEME jour de FEVRIER, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-dix et de Notre Règne la Trente-Troisième.

Par Ordre, J. C. AIKINS, Secrétaire d'Etat.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319—RUE ST. ANTOINE—319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTERAIRE

Publié tous les Jendis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$2.50 par année Aux Etats-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES..... 10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins "2me" "3e"

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail entraînerait une dépense de 3 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.